La séance est ouverte à 9H15, ce mercredi 18 juin 2014.

Elle débute par la vérification du quorum et l’adoption de l’ordre du jour.

Madame Hélène FARNAUD-DEFROMONT, Directrice de l’Agence et présidente de la Commission nationale des bourses scolaires prend ensuite la parole pour son intervention liminaire.

1. **INTERVENTION LIMINAIRE DE LA PRESIDENTE**

# Introduction

Je salue très chaleureusement chacun des membres de cette assemblée pour sa participation à cette nouvelle réunion de la Commission nationale des bourses scolaires.

Permettez-moi de souhaiter plus particulièrement la bienvenue aux nouveaux membres de notre instance :

Je vous propose, comme à l'accoutumée, en ouverture de nos travaux, une présentation du cadre général dans lequel s’inscrit la présente session.

# Contenu des travaux

Comme vous le savez, ces deux journées vont être consacrées à l’examen des propositions formulées par les secondes commissions locales 2014 des pays du rythme sud et les premières commissions locales 2014/2015 des pays du rythme nord.

Cet examen nous permettra de dresser un bilan de la première année de mise en œuvre du nouveau système dans les pays du rythme sud et d’analyser l’évolution du dispositif en cette seconde année d’application dans les pays du rythme nord.

Cette session sera également l’occasion de vous informer des conséquences de la réforme des conseils consulaires sur le dispositif des bourses scolaires.

Mais, je voudrais tout d’abord vous présenter les chiffres définitifs des dernières campagnes d’aide à la scolarité achevées ou pratiquement achevées.

# Bourses scolaires : Bilan définitif de la campagne 2013 (pays du rythme sud)

Le bilan définitif de la campagne 2013 des pays du rythme sud (ancien système) s’établit comme suit :

* nombre de demandes instruites : 1 432 familles – 2 235 enfants contre 1 341 familles et 2 120 enfants l’année précédente (+ 5,4 %).
* nombre de boursiers : 1 787 contre 1 860 l'année précédente (- 3,9 %).
* Montant des bourses accordées : 9,85 M€ contre 9,24 M€ en 2012 (+ 6,6 %), soit un montant moyen par boursier de 5 514 € contre 4 970 € l’année précédente (+ 11 %).
* Le montant moyen des frais de scolarité stricto sensu pour les pays du rythme sud s’établit à 4 597 € contre 4 130 € l’année précédente (+ 11,3 %).

# Bourses scolaires : Bilan quasi-définitif de la campagne 2013/2014 (pays du rythme nord)

La situation de la campagne 2013/2014 des pays du rythme nord se présente après l’instruction de **1 062** recours gracieux et **222** demandes hors commission locale de la manière suivante :

*En données brutes :*

* nombre de demandes instruites : 18 140 familles – 30 114 enfants contre 18 715 familles et 31 047 enfants l’année précédente (–3 %).
* nombre de boursiers : 23 885 contre 24 464 l’année scolaire précédente (- 2,4 %).
* montant des bourses accordées : 90,7 M€ contre 91,38 M€ l’année précédente (- 0,7 %).
* montant moyen par boursier : 3 796 € contre 3 735 € en 2012/2013 (+ 1,6 %).

*En données corrigées des mesures d’accompagnement de la suppression de la PEC mise en place en 2012/2013* :

* nombre de demandes instruites : 18 140 familles – 30 114 enfants contre 17 677 familles et 29 570 enfants l’année précédente (+ 1,8 %).
* nombre de boursiers : 23 885 contre 23 808 l’année scolaire précédente (+ 0,3 %).
* montant des bourses accordées : 90,7 M€ contre 89,26 M€ l’année précédente (+ 1,6 %).
* montant moyen par boursier : 3 796 € contre 3 749 € en 2012/2013 (+ 1,3 %).
* le montant moyen des frais de scolarité stricto sensu pour les pays du rythme nord s’établit à 4 538 € contre 4 273 € l’année précédente (+ 6,2 %).

Au total, pour ces deux années scolaires achevées ou pratiquement achevées, le nombre de bénéficiaires d’une aide s’est élevé à **25 672** (21,6% des élèves français scolarisés dans les établissements d’enseignement français à l’étranger) et le montant des attributions à **100,52 M€.**

# Point sur l'exécution des campagnes en cours : 2014 pour les pays du rythme sud, 2014/2015 pour les pays du rythme nord.

 **Cadre budgétaire :**

Alimentée par l’action 2 du programme 151 de la DFAE, la dotation budgétaire 2014 « bourses scolaires » s’élève à ce jour après constitution de la réserve légale de précaution à **110,48 M€ contre 103,52 M€** en 2013 (+ 6,7 %)**.**

**Cadrage des travaux des CLB :**

Les secondes commissions locales **2014** des pays du rythme sud et les premières commissions locales **2014/2015** des pays du rythme nord ont fait l’objet d’un télégramme de cadrage transmis aux postes le **14 janvier 2014**.

**Déroulement des travaux**

Pour les pays du rythme nord, le montant total des enveloppes servant de référence aux postes pour l’instruction de leurs dossiers avait été fixé à **88,47** M€.

Les agents consulaires avaient jusqu’au 31 mars pour instruire et saisir ***en stricte application du barème*** les demandes présentées par les familles. Il leur avait été demandé par ailleurs de recenser les dossiers pour lesquels la quotité théorique obtenue ne semblait pas correspondre à la situation réelle des familles. Il appartenait aux chefs de poste de valider ensuite et de manière formelle le travail de leurs collaborateurs.

La centralisation informatique des besoins exprimés par les postes dans les premiers jours du mois d’avril a révélé une baisse globale du nombre de demandes déposées par rapport à la même époque l’an dernier (- 3%), mais une sensible augmentation du nombre de boursiers potentiels (+ 7%), le taux de recevabilité des dossiers progressant fortement, s’inscrivant à 89 % contre 80,6% l’année précédente.

Sur cette base, le montant total des besoins exprimés par les postes avant ouverture du dialogue de gestion s’est élevé à **86,25** M€ s’agissant des dossiers déclarés recevables et à **3,87** M€ pour les dossiers considérés comme devant faire l’objet d’un ajournement.

85 postes se sont inscrits à ce stade en sous-consommation de leur enveloppe, 76 en dépassement.

Conformément à la nouvelle procédure fixée, l’Agence a alors demandé aux postes en dépassement de justifier de cette situation au regard des critères objectifs pouvant expliquer cette situation (évolution du nombre de demandes, augmentation des frais de scolarité, fluctuation des taux de change, taux de recevabilité des dossiers..). Dans la mesure où le dépassement a été jugé en adéquation avec ces critères, aucune mesure de régulation de la dépense n’a été proposée aux postes concernés.

Aux postes dont le dépassement n’apparaissait pas totalement justifié, l’Agence a proposé d’étudier la mise en œuvre d’une ou plusieurs mesures de régulation réglementairement prévues, à savoir :

* le plafonnement des frais de scolarité ou des frais parascolaires pris en compte dans le calcul des droits à bourses scolaires,
* la non-attribution de bourses parascolaires
* l’application d’un abattement de quotité théorique à des familles bénéficiant d’une quotité partielle de bourse.

Pour définir au final l’enveloppe limitative de chaque poste, l’Agence a retenu la méthodologie suivante :

* prise en compte du montant des dossiers recevables corrigé éventuellement des mesures de régulation retenues,
* ajout éventuel d’un complément d’enveloppe correspondant à 25 % du montant des dossiers déclarés ajournés pour ménager leur régularisation éventuelle avant la CLB,
* ajout en fonction des besoins recensés d’une dotation complémentaire puisée dans la réserve d’intervention pour permettre la prise en compte des pondérations de quotité théorique jugées nécessaires.

C’est sur cette base que l’Agence a proposé à la DFAE d’arrêter le montant de l’enveloppe limitative allouée à chacun des postes. Après validation, celles-ci ont été fixées au total à **85,44** M€.

L’Agence a alors notifié aux postes le montant de l’enveloppe limitative qui leur avait été allouée. Ceux-ci ont alors pu reprendre la main dans l’application SCOLA pour finaliser leurs travaux pré-commission locale.

Pour les pays du rythme sud, l’enveloppe de référence au titre de l’ensemble de la campagne (1ère et 2ème CLB) avait été fixée à **10,39** M€. L’enveloppe des besoins s’est établie à **10,08**M€ et le montant total de l’enveloppe limitative a été fixée à **10,1** M€.

Selon le calendrier de campagne fixé, les commissions locales devaient se réunir du 26 avril au 15 mai.

Il convient de relever que quelques CLB ont été toutefois contraintes de se réunir avant cette date en raison des vacances de printemps dans les établissements scolaires de leur circonscription.

Quelques CLB ne se sont pas réunies en l’absence de dossiers à examiner (Chengdu, Helsinki, Mascate…).

Par ailleurs, pour la Syrie, les demandes de bourses concernant les familles scolarisant encore leurs enfants au lycée français de Damas ont été instruites directement par le service de l’aide à la scolarité de l’Agence.

Il importe une nouvelle fois de souligner la difficulté de faire respecter le principe de confidentialité des débats au sein de certaines CLB (Nouakchott et Tunis).

A noter enfin que dans le cadre de la préparation ou de la tenue de leur CLB, la DFAE, l’AEFE et ses deux coordonnateurs régionaux ont conduit des missions auprès des postes de Bamako, Bogota, Tunis, New York.

**Instruction par l’Agence des propositions des commissions locales :**

Les propositions chiffrées des 173 CLB (rythme sud et rythme nord) ont pu être centralisées par l’Agence le 16 mai 2014.

Au travers de l’instruction de leur dossier, l’Agence a pu mesurer une nouvelle fois l’importance du travail accompli par la très grande majorité des postes pour assurer dans les meilleures conditions possibles la gestion locale du dossier de l’aide à la scolarité.

Il convient également de saluer les très nombreux postes qui ont eu le souci d’asseoir leurs propositions sur la base d’un nombre toujours plus important de visites à domicile.

L’instruction des dossiers par le service de l’aide à la scolarité de l’Agence a permis de relever les principales observations formulées par les CLB sur le dispositif.

* **Calendrier de campagne :**

Si le nouveau calendrier de campagne est jugé de manière générale comme prenant mieux en compte les contraintes des postes, des établissements et des familles, il a pu encore être critiqué ici ou là, s’agissant en particulier de la date de notification des attributions aux familles (3 semaines gagnées cette année). Il est à noter par ailleurs que la fixation d’une date limite pour la validation de leur dossier de CLB conduit la très grande majorité des postes à attendre systématiquement cette date limite pour finaliser leurs travaux, situation qui induit un goulot d’étranglement au niveau de l’Agence.

* **Responsabilités et rôle des CLB :**

Si la plupart des CLB se sont félicitées de l’information sur les besoins du poste qui leur a été communiquée en amont du dialogue de gestion, quelques-unes ont exprimé leur regret de ne pas être impliquées tout au long de cette phase.

Comme vous le savez, il avait également été arrêté dans le cadre des ajustements apportés au dispositif que le rôle des CLB serait conforté par la possibilité qu'elles auraient désormais de faire des propositions favorables sur des dossiers initialement rejetés ou ajournés par les postes. Sur ce point, il convient de relever que, contrairement à ce qui pouvait être attendu, les instances locales ont dans leur grande majorité proposé de rejeter ou d’ajourner des dossiers ayant été considérés comme recevables par les postes au stade du dialogue de gestion. Ainsi, sur 13 955 familles dont le dossier avait été instruit favorablement par les postes, seulement 13 286 ont reçu un avis favorable des instances locales (-5%).

* **Barème :**
* Indice de parité de pouvoir d’achat :

De manière générale, l’actualisation de l’indice de parité de pouvoir d’achat n’a pas soulevé d’observation particulière, sa baisse ayant été compensée dans de nombreux pays par la dépréciation de la plupart des monnaies par rapport à l’euro. Quelques CLB ont toutefois continué à le contester le jugeant en inadéquation avec la situation locale.

* Seuils d’exclusion en matière de patrimoine mobilier et immobilier :

Les CLB ont appliqué les nouveaux seuils définis en matière de patrimoine mobilier et immobilier. De rares instances ont toutefois exprimé le souhait de les voir modifier pour la prochaine campagne. S’agissant de la nouvelle mesure visant à intégrer les plans d’épargne retraite par capitalisation dans le patrimoine mobilier des familles, elle a été critiquée par plusieurs CLB des Etats-Unis bien qu’elle n’ait conduit pratiquement à aucune exclusion.

* Avantage logement :

Certaines CLB ont à nouveau fait part de leur souhait de voir appliquer cet avantage aux demandeurs logés par d’autres membres de la famille.

* Traitement des situations spécifiques :

La très grande majorité d’entre elles a considéré que la stricte application du barème ne permettait pas de prendre en compte la situation spécifique de certaines familles, en particulier de celles disposant de faibles ressources et n’obtenant pas une quotité théorique de 100%.

Comme il le leur avait été demandé de le faire, les CLB ont traité par pondération au cas par cas de la situation de ces familles.

L’analyse par l’Agence de ces pondérations montre que leur nature a sensiblement évolué depuis la campagne précédente. En effet, si les révisions de quotité à la hausse concernent toujours des familles mono ou biparentales à faibles revenus, il convient de relever qu’elles ont été également opérées, soit pour maintenir de facto le mécanisme d’atténuation, soit pour aider les familles à apurer les impayés dont elles restaient redevables auprès des établissements en raison de la baisse de quotité intervenue l’année dernière, soit encore pour prendre en compte des changements de situation récents dans la crainte de ne pouvoir budgétairement le faire en seconde CLB, soit enfin pour tenir compte des dépenses spécifiques supportées par certaines familles (dépenses médicales, de garde d’enfants,...).

Par ailleurs, si des CLB ont décidé d’exclure du dispositif certaines familles à très faible quotité, d’autres CLB ont souhaité accorder la quotité même minime obtenue en stricte application du barème.

Il convient enfin de noter que les pondérations visant à porter à 100 % la quotité théorique de certaines familles ont à nouveau été opérées au regard de la perception par ces familles de prestations sociales dans leur pays de résidence (Allemagne, Grande-Bretagne), voire au regard de seuils considérés comme des revenus minima (en Suisse par exemple).

En définitive, sur 13 235 familles des pays du rythme nord pour lesquelles une quotité de bourse a été accordée :

 - 1 379 familles (10,4 %) ont fait l’objet d’une pondération à la hausse de leur quotité théorique. Pour 631 d’entre elles, la quotité a été portée à 100 %.

- 20 semblent avoir continué à bénéficier d’un mécanisme d’atténuation (0,15 %).

- 736 (5,6%) ont fait d’objet d’une pondération à la baisse de leur quotité théorique.

 Au total, 2 135 ont vu leur quotité pondérée, soit **16,1 %** contre **25,8 %** l’an dernier.

Le nombre de pondérations s’inscrit logiquement en baisse avec la suppression du mécanisme d’atténuation et l’instruction des dossiers en première approche sur la base d’une stricte application du barème. Il reste néanmoins relativement important et correspond à des pondérations réalisées le plus souvent au cas par cas et de manière empirique par les postes et les CLB. Il convient par ailleurs de relever que ces pondérations sont appliquées en premier lieu aux familles les mieux connues des postes et des membres de l’instance locale (agents consulaires, recrutés locaux des établissements et des organismes culturels français).

S’agissant des 1 094 familles des pays du rythme sud, 119 (10,9 %) familles ont vu leur quotité pondérée à la hausse, 370 (33,8%) à la baisse, 2 familles bénéficiant du mécanisme d’atténuation (0,2 %).

Au total, **491** familles ont fait l’objet d’une pondération de leur quotité théorique, soit **44,9%.**

**Tarifs scolaires :**

Plusieurs établissements des pays du rythme sud ont modifié en cours de campagne leurs tarifs 2014 (Lima, La Paz, Melbourne). Ces nouveaux tarifs ont été pris en compte l’enveloppe budgétaire le permettant, mais il convient de souligner que cette fixation tardive des tarifs induit une charge de travail supplémentaire non négligeable tant pour les postes que pour l’Agence, puisque cette situation conduit à réviser en seconde CLB l’ensemble des dossiers déjà instruits en 1ère instance.

A ce jour, la moyenne annuelle des frais de scolarité des pays du rythme sud 2014 s’établit à 4 899 € contre 4 598 € l’an dernier (+ 6,6 %).

Pour les pays du rythme nord, sur la base des tarifs 2014/2015 fixés à ce jour, la moyenne des frais de scolarité s’élève à 4 578 € contre 4 538 € l’année précédente, soit une augmentation de 0,9 %. Les tarifs 2013/2014 ont été conservés pour les établissements n’ayant pas encore produit leurs tarifs 2014/2015.

La fourchette des frais de scolarité couverts par des bourses scolaires s’établit de 242 € en moyenne (école primaire de Mananjary à Madagascar) à 20 475 € (lycée français de New-York).

L’Agence souligne à nouveau la complexité croissante des tarifs fixés par les établissements, s’agissant en particulier des règles d’abattement ou d’exonération. Les règles ne pouvant être contrôlées ou gérées informatiquement n’ont pas été prises en compte dans le calcul des droits à bourses des familles.

Il convient en outre de relever l’opacité de certains droits appelés s’agissant des prestations couvertes. Ainsi, les droits intégrant des prestations qui ne peuvent être réglementairement couvertes par le système des bourses (activités périscolaires) n’ont pas été pris en compte.

L'augmentation des frais de scolarité demeure avec la fluctuation des taux de change un paramètre fondamental d’évolution de la dépense. Le plafonnement des tarifs est donc appelé à demeurer une mesure essentielle de régulation susceptible d’être mise en œuvre afin de limiter en tant que de besoin la dépense (43 établissements plafonnés sur les frais de scolarité).

Ainsi, certains frais scolaires ou parascolaires ont-ils de nouveau été plafonnés sur l’inflation ou sur les tarifs de l’établissement conventionné le plus proche (les Etats-Unis étant intéressés au premier chef par ces mesures). L’Agence rappelle que c’est soit le niveau des frais d’écolage, soit leur trop forte augmentation d’une année sur l’autre qui conduit à l’application de ces plafonnements.

Les postes concernés ont parfaitement sensibilisé les établissements de leur circonscription à cette problématique et les ont incités à mettre en place un système de bourses interne pouvant apporter une aide complémentaire aux familles (lycée Rochambeau de Washington par exemple).

Par ailleurs, s’il a été acté que les commissions locales disposeraient en cas de plafonnement de la possibilité de ne pas appliquer cette mesure aux familles reconnues en situation d’extrême précarité, il avait été expressément indiqué que cette disposition devait rester exceptionnelle et ne pouvait en aucun cas être généralisée. Le poste de Los Angeles n’a pas respecté cette règle.

**Dérogations :**

**- Dérogations pour classes non homologuées :**

L’arrêté du 27 juin 2013 paru au JO du 14 juillet 2013 fixe à ce jour la liste des établissements d'enseignement français homologués par le ministère de l’Education nationale. C’est par référence à cette liste que vont être présentées, pour avis conforme, à la présente commission nationale les demandes de dérogation pour classes non homologuées.

110 établissements pour 354 classes sont aujourd’hui concernés. Elles accueillent 701 élèves bénéficiant de bourses pour un montant total de 2,49 M€ (établissements partiellement homologués ou par anticipation).

**- Autres dispositions dérogatoires :**

Pour prévenir autant qu'il est possible l’échec scolaire des élèves boursiers, l’Agence vous proposera de continuer d’accompagner les systèmes de soutien personnalisés (aide aux devoirs) mis en place au bénéfice de certains élèves en difficulté dans plusieurs établissements (Francfort, Amman, Addis Abeba).

Enfin, l’AEFE vous invitera également à valider l’aide spécifique accordée à plusieurs familles boursières contraintes d’avoir recours aux services d’un auxiliaire d’intégration pour assurer la scolarisation de leur enfant handicapé, étant précisé que le montant de cette aide ne peut être arrêté qu’après la rentrée scolaire et mise en place du projet personnalisé de scolarisation des élèves concernés.

# Propositions chiffrées des commissions locales 2014 des pays du rythme sud

Les secondes commissions locales 2014 des pays du rythme sud ont examiné 62 demandes tardives, 28 renouvellements tardifs et ont révisé 467 dossiers.

Au titre de l’ensemble de l’année scolaire, les commissions locales des pays du rythme sud auront ainsi examiné **2 022** demandes de bourses, en proposant favorablement 1 692, soit un taux de recevabilité de **83 ,7%** pour un montant de **9,7** M€ en deçà du montant des enveloppes limitatives allouées (**10,1** M€).

# Propositions de l'Agence à la commission nationale (campagne 2014 des pays du rythme sud)

Après vérification des propositions, l’Agence va soumettre à l’avis de la présente commission nationale pour les pays du rythme sud, au titre de l’année scolaire 2014, l’attribution de bourses à **1 681** élèves (1 094 familles) pour un montant de **9,79 M€.** Le montant moyen accordé par boursier s'élève ainsi à **5 829 €.** L’Agence vous demandera par ailleurs de valider le rejet de **250** demandes **(12,4 %)** et la non-scolarisation à la rentrée de 91 élèves boursiers après 1ère CNB **(4,5 %).**

Par rapport à l’année précédente, le nombre de boursiers apparaît ainsi en baisse de **4 %** et lemontant des bourses accordées en baisse de **0,3** %.Le coût moyen par boursier progresse de **3,9** **%.**

La quotité moyenne des bourses accordées s’élève à **80,36 %** contre 83,23 % l’année précédente. Le pourcentage de familles boursières à **100%** s’établit à **31,8 %**.

# Propositions chiffrées des commissions locales 2014/2015 des pays du rythme nord

Les premières CLB 2014/2015 des pays du rythme nord ont instruit **26 134** demandes (22 873 renouvellements et 3 261 premières demandes). Elles en ont proposé favorablement 22 037, soit un taux de recevabilité de 84,3 % pour un montant de 82,73 M€ nettement en deçà des enveloppes limitatives allouées (85,44 M€).

# Propositions de l'Agence à la commission nationale (campagne 2014/2015 des pays du rythme nord)

L’Agence a respecté au maximum l’esprit de la réforme visant à doter les CLB d’une véritable responsabilité dans les attributions. Elle a cependant dû procéder à la correction des erreurs de saisie, à la suppression de droits attribués à tort, au rejet des dossiers ne répondant pas aux dispositions réglementaires fixées, au rétablissement des bourses pour certaines familles rejetées à tort par les CLB.

Elle va vous proposer d’accepter les légers dépassements d’enveloppe limitative induits par les rectifications opérées.

Sur cette base, l’Agence va proposer, à l'avis de la commission nationale, l’attribution de bourses à **21 941** élèves pour un montant de **82,54 M€.** Elle vous demandera par ailleurs de valider l’ajournement de **1 455** demandes (5,6 %) et le rejet de 2 738 autres (10,5 %).

Sur cette base le taux de recevabilité des dossiers s’établit à 84 %, contre 79,4 % l’année précédente.

Le nombre de boursiers progresse de 2,6% et le nombre de familles bénéficiaires de 3,2 %.

Le coût moyen par boursier s’établit à 3 762 €, contre 3 785 € l’année précédente **(- 0,6 %).**

La quotité théorique moyenne de bourse accordée aux familles s’élève à 79,25 % contre 79,62 % l’année précédente. La quotité moyenne de bourse accordée s’élève à 79,96 % contre 81,48 % l’année précédente.

Le pourcentage de familles bénéficiant d’une quotité de bourse de 100 % s’élève à 41,7 % (58% avant la réforme) contre 44 % l’année précédente.

La quotité moyenne de bourse accordée des familles monoparentales s’établit à 87 % contre 88,6 % l’année précédente. Celle des familles biparentales à 77,16 % contre 78,9 % l’année précédente.

Sachez que la revalorisation pour certains postes de 200 000 à 250 000 € du seuil d’exclusion en matière de patrimoine immobilier a ouvert l’accès au dispositif à 14 familles (3 renouvellements et 11 premières demandes), ce qui représente une dépense supplémentaire de 49 194 €.

La révision à la baisse du seuil d’exclusion en matière de patrimoine mobilier a conduit au rejet de 3 demandes (2 renouvellements et 1 première demande).

Tous rythmes confondus, 29,3 % des élèves boursiers sont scolarisés dans des établissements en gestion directe, 45,1 % dans les établissements conventionnés et 25,6 % dans les établissements en partenariat.

Par cycle, les boursiers se répartissent de la manière suivante :

* 16,7 % pour le préélémentaire
* 38,8 % pour l’élémentaire
* 27,8 % pour le collège
* 16,6 % pour le lycée

**Dérogations pour dépassement de limite d’âge :**

Le nombre d'élèves en dépassement de limite d'âge s'établit à 279. Montant des bourses accordées : 1,21 M€.

**Boursiers âgés de trois ans :**

Le nombre d'enfants boursiers âgés de de trois ans s'élève aujourd'hui à 889 pour un montant de 3,52 M€.

**Bourses parascolaires :**

Le montant des bourses parascolaires attribuées à ce jour au titre de l’année 2014 des pays du rythme sud s’inscrit à 2,01 M€ en baisse de 2,9 %. Le montant des bourses parascolaires 2014/2015 des pays du rythme nord s’inscrit en hausse à 15,4 M€ (+ 2 %).

# Accès des personnels de l’Etat au dispositif des bourses scolaires

A ce jour, au titre des années scolaires en cours, 33 demandeurs, personnels de l’Etat ou de l’AEFE, ont sollicité une bourse scolaire. Il convient de noter que le nouveau barème permet une couverture plus importante des frais parascolaires de ces personnels.

22 ont obtenu une bourse totale ou partielle couvrant, sauf situation spécifique, uniquement les bourses parascolaires pour un montant total de 51 726 €, soit une aide moyenne de 2 351 €.

# Autres points portés à la connaissance de la CNB

Dans le cadre de cette introduction, je voudrais également porter à votre connaissance qu’une partie des décisions prises par l’Agence en matière de bourses scolaires sont contestées par les familles et font l’objet de contentieux devant la juridiction administrative. Une charge de gestion supplémentaire non négligeable en résulte.

Je vous informe enfin que dans le cadre de l’évolution du réseau consulaire et de la réforme de l’Assemblée des Français de l’étranger, plusieurs postes n’assureront plus à compter de la prochaine rentrée la gestion des bourses scolaires. Par ailleurs, plusieurs circonscriptions consulaires actuelles relèveront désormais d’un même conseil consulaire.

Cette réorganisation fera l’objet d’une communication de la DFAE à la fin de cette session.

# Bilan et perspectives

Le nouveau dispositif est aujourd’hui totalement installé. Les ajustements qui viennent de lui être apportés ont été globalement bien reçus. Les commissions locales ont joué assurément leur rôle, même si quelques-unes continuent de considérer la latitude dont elles disposent quasiment nulle.

Sur un plan budgétaire, l’objectif de maîtrise de la dépense est respecté, aucune contrainte particulière ne devrait en principe peser sur les secondes commissions 2014/2015 des pays du rythme nord et sur les premières CLB 2015 des pays du rythme sud.

S’agissant du barème, il convient de constater que la prise en compte de la situation spécifique de certaines familles conduit toujours une majorité de CLB à procéder à des pondérations. Le nombre de ces pondérations reste important dans les pays du rythme nord en cette seconde année de mise en œuvre du nouveau dispositif et il convient de souligner que ces pondérations ont été appliquées au cas par cas, le plus souvent sans méthodologie précise et sur base de considérations très différentes d’une CLB à l’autre.

Au niveau organisationnel, il se confirme que le nouveau dispositif n’a pas allégé le travail des postes, ni celui du service de l’aide à la scolarité de l’Agence en raison des nouvelles phases introduites dans le calendrier de campagne et des difficultés rencontrées avec l’application SCOLA. Sur ce point, des améliorations notables restent à apporter à l’application consulaire pour qu’elle réponde pleinement aux besoins des postes et des CLB. La DFAE et l’Agence espèrent que ces évolutions nécessaires qui viennent de faire l’objet d’un nouveau cahier des charges pourront être livrées dans les meilleurs délais.

# Conclusion

Voilà, je le crois, présentés en totale transparence, et de manière aussi synthétique que possible, l’état actuel et les perspectives à court terme du dispositif des bourses scolaires.

Si certains membres de la CNB désirent faire un commentaire d’ordre général sur le contenu de cette intervention, je les invite bien volontiers à le faire maintenant.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SESSION DES 18 ET 19 DECEMBRE 2013.**

Ce document n’appelant aucune observation, il est considéré comme définitivement approuvé. La commission nationale est alors invitée à procéder à l’examen des propositions des secondes commissions locales 2014 des pays du rythme sud et des propositions des premières commissions locales 2014/2015 des pays du rythme nord.

1. **EXAMEN DES PROPOSITIONS DES SECONDES COMMISSIONS LOCALES 2014 DES PAYS DU RYTHME SUD ET DES PREMIÈRES COMMISSIONS LOCALES 2014/2015 DES PAYS DU RYTHME NORD**

**RYTHME SUD**

**12 postes, 1 681 boursiers - 9,80 M€, coût moyen : 5 829 €**

**RWANDA KIGALI SUD**

En l'absence de dossiers à examiner, la seconde commission locale de Kigali (rythme sud) ne s'est pas réunie.

Le nombre de boursiers s'établit à 2 pour un montant de 817 euros.

**ARGENTINE BUENOS AIRES**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 18 demandes tardives et 44 demandes de révision.

Elle a formulé 33 propositions d'attribution et 9 propositions de rejet.

20 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, dont 2 pour raison financière (quotités 37% et 52%).

Commentaires formulés par la CLB :

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose que le seuil d'exclusion soit fixé à 100 000 euros en matière de patrimoine mobilier, et à 250 000 euros en matière de patrimoine immobilier.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné les propositions de la Commission locale sous les réserves suivantes :

Mesures individuelles :

Dossiers modifiés : 2

- Famille BOJARYN (1147), enfants MIGLIACCIO Fausto et Renzo

- Motif : application quotité théorique, motif de pondération (présence d'économies) non réglementaire. La quotité accordée passe à 94%.

- Famille JALIFI (937), enfants GIACOMINI Andreas et Chiara

- Motif : suite suppression CPS, ajout de 2 points, la quotité théorique passe à 78%.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**BOLIVIE LA PAZ**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 14 demandes tardives et 9 demandes de révision.

Elle a formulé 12 propositions d'attribution et 11 propositions de rejet.

8 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, aucun pour raison financière.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

Les tarifs définitifs 2014 du lycée Alcide d'Orbigny ont été pris en compte (+9%).

L'Agence a entériné les propositions de la Commission locale sous les réserves suivantes :

 - Mesures individuelles :

 Dossier rejeté : 1

-Famille TERNIER (213), enfants TERNIER-JAUSLIN Fiorella et Ivanka

-Motif : rejet, déclarations incomplètes ou inexactes (aucun compte bancaire déclaré).

L'Agence a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.

Elle rappelle que les enquêtes sociales doivent être diligentées et conduites par le poste.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BRESIL RECIFE**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 1 demande tardive qu'elle a proposée favorablement.

1 boursier après la 1ère CNB n'a pas été scolarisé à la rentrée (départ de la circonscription).

Commentaires formulés par la CLB :

La CLB a décidé à l'unanimité de maintenir les seuils d'exclusion actuels en matière de patrimoine mobilier et immobilier.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence, après avis de la commission nationale, a entériné la proposition de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**BRESIL RIO DE JANEIRO**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 9 demandes tardives et 81 demandes de révision.

Elle a formulé 66 propositions d'attribution et 24 propositions de rejet.

17 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, dont 1 pour raison financière (quotité de CNB1 : 61%).

Commentaires formulés par la CLB :

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose que le seuil d'exclusion soit fixé à 100 000 euros en matière de patrimoine mobilier, et à 225 000 euros en termes de patrimoine immobilier.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné l'ensemble des propositions de la Commission locale.

Elle a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**BRESIL SAO PAULO**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 4 demandes tardives, 1 renouvellement tardif et 21 demandes de révision.

Elle a formulé 20 propositions d'attribution et 2 propositions de rejet, constatant par ailleurs la non-scolarisation à la rentrée de 4 enfants dont 2 pour raison financière (quotité accordée après CNB1 : 77%).

Le poste a diligenté 4 visites à domicile (premières demandes).

Commentaires formulés par la CLB :

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose le maintien des seuils actuels d'exclusion tant en matière de patrimoine mobilier que de patrimoine immobilier.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence, après avis de la commission nationale, a entériné l'ensemble des propositions de la CLB, dont l'attribution d'une bourse couvrant la rémunération d'un auxiliaire de vie scolaire pour un montant de 3 922,73 €.

Elle a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif. Elle salue le travail accompli par Madame Viviane DESBANS agent en charge directe du dossier des bourses scolaires qui va prochainement quitter ses fonctions.

**CHILI SANTIAGO DU CHILI**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 23 demandes tardives et 135 demandes de révision.

Elle a formulé 97 propositions d'attribution et 52 propositions de rejet.

12 boursiers (et non 9) après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, dont 2 pour raison financière (dossier rejeté en CLB1, 2 enfants scolarisés au lieu de 4 avec quotité de 59%).

Commentaires formulés par la CLB :

Un conseiller AFE souhaite que soit revu l'âge limite d'attribution des bourses de transport à Santiago (12 ans actuellement) en raison des problèmes d'insécurité et de retards des transports publics. Il a également désapprouvé le paiement des frais de scolarité en UF (unidad de fomento) et rappelé que l'Agence y est opposée. Le proviseur du lycée Saint-Exupéry a précisé que les évolutions de tarifs liées à l'UF ne sont pas appliquées aux boursiers à 100%.

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose le maintien du seuil d'exclusion fixé actuellement en matière de patrimoine immobilier soit 200 000 euros. Concernant le patrimoine mobilier, la CLB souhaite le maintien du seuil de 100 000 euros pour l'épargne au titre de la prévoyance. Par contre, les membres distinguent le cas de l'épargne disponible qui devrait être évaluée par rapport au coût de scolarité annuel supporté par la famille pour un nombre d'année qu'elle laisse le soin à l'Agence de déterminer.

La commission a défini la liste des pièces à produire pour le dossier de bourse 2015 et a requis notamment un document officiel des services fiscaux chiliens disponible sur internet (carpeta tributaria).

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné les propositions de la Commission locale sous les réserves suivantes :

 - Mesures individuelles :

Dossiers modifiés : 5

- Famille TELLEZ (1527), enfants Facundo, Ramiro, Manuel

- Motif : correction exonération sur le S (50% au lieu de 40%).

- Famille GARCIA GUTIERREZ (2000), enfants VALJALO Fiona et Mélissa

- Motif : attribution quotité théorique après ajout de S avec exo de 100%. La quotité passe de 60% à 88%.

- Famille DUARTE (1587), enfants ANCAROLA Amalia et Isabella

- Motif : correction transport pour Isabella, attribution T au lieu du T2.

- Famille DIDIER (656), enfants CANTILLANA Rebecca et Lia

- Motif : correction transport, attribution T3 à titre dérogatoire pour Rebecca.

L'Agence a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse. Elle indique qu'il n'est pas envisagé aujourd'hui de prévoir deux seuils distincts selon la nature du patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**COSTA RICA SAN JOSE**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 9 demandes tardives et 7 demandes de révision.

Elle a formulé 12 propositions d'attribution et 2 propositions de rejet.

2 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, aucun pour raison financière.

Commentaires formulés par la CLB :

Un membre de la Commission s'est interrogé sur le contenu de la bourse d'entretien (livres et matériels fournis par l'établissement ou achats dans le commerce?). Par ailleurs, l'établissement s'est engagé à fournir une note expliquant le mode de facturation de la compagnie de transport suite à la réclamation d'un reliquat à des familles boursières à 100%. Il compte procéder à un rééquilibrage entre les familles ayant un différentiel positif et celles en ayant un négatif auprès du transporteur.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné les propositions de la Commission locale sous les réserves suivantes :

-Dossier modifié : 1

-Famille LAURET (231), enfant Kylian : suite suppression CPS, ajout de 2 points, la quotité proposée passe de 81% à 83 %.

L'Agence rappelle que le contenu de la bourse d'entretien doit être précisé par une note de l'établissement. Cette bourse peut être rétrocédée aux familles dès lors que l'achat des manuels et fournitures scolaires est à leur charge. Concernant les bourses de transport, le montant non consommé par les familles boursières doit être restitué à l'Agence dans le cadre du bilan de fin de campagne. Aucune compensation entre familles boursières n'est admise. A défaut de production de ces notes pour la campagne 2015, aucune bourse parascolaire ne sera accordée.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**PEROU LIMA**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 4 demandes tardives et 47 demandes de révision.

Elle a formulé 32 propositions d'attribution, 13 propositions de rejet, 6 boursiers après la 1ère CNB n'ayant pas été scolarisés à la rentrée (aucun pour raison financière).

Commentaires formulés par la CLB :

A noter que les parents d'élèves (APAFA) ne sont plus représentés depuis deux ans et que la représentante du personnel enseignant s'était excusée.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

Les tarifs définitifs 2014 du lycée français de Lima ont été pris en compte.

L'Agence a entériné les propositions de la Commission locale sous les réserves suivantes :

 - Mesures individuelles :

 - Dossiers rejetés : 2

 - Famille LAGRANGE (n° 679), enfant Paz Lagrange Anna

 - motif : dossier incomplet (justificatifs de ressources du père non présentés)

 - Famille MARRE (n° 643, enfants Marre-Valer Patrick et André

 - motif : dossier incohérent sur chiffres (revenu net incompatible avec les charges fixes supportées par la famille).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif."

**URUGUAY MONTEVIDEO**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 2 demandes tardives et 42 demandes de révision.

Elle a formulé 40 propositions d'attribution et 4 propositions de rejet.

5 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, dont 3 pour raison financière (quotités de 38% et 62%).

Commentaires formulés par la CLB :

Les conseillers AFE ont soulevé la question des bourses internes à l'établissement en indiquant qu'il s'agit d'une obligation en Argentine et au Brésil en raison de leur statut de fondation. S'agissant d'une association à but non lucratif, le lycée de Montevideo n'a pas d'obligation en la matière mais il en accorde de manière ponctuelle pour les situations les plus difficiles.

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose le maintien des seuils actuels d'exclusion tant en matière de patrimoine mobilier que de patrimoine immobilier.

Suite à la mesure visant à limiter à 60% la quotité de bourse accordée aux familles qui demandent pour la première fois une bourse pour des élèves entrant en PE0 : sur 7 familles concernées, 2 n'ont pas scolarisé leur enfant pour raison financière et 1 a fait une demande de révision de quotité (elle a obtenu 70% en CLB2).

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné l'ensemble des propositions de la Commission locale.

Elle a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**AUSTRALIE SYDNEY-CANBERRA**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 1 demande tardive qu'elle a proposée au rejet.

Les trois élèves boursiers après CNB1 ont été scolarisés à la rentrée.

Les tarifs 2014 de l'école française de Melbourne sont en baisse de 11%.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence, après avis de la commission nationale, a entériné la proposition de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**VANUATU PORT VILA**

I. Propositions de la CLB :

Dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée, la Commission locale a examiné 4 demandes tardives et 60 demandes de révision.

Elle a formulé 48 propositions d'attribution et 16 propositions de rejet.

16 boursiers après la 1ère CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée, dont 2 pour raison financière (quotité de 55%).

La CLB2 a débattu des seuils d'exclusion patrimoniale au titre de l'année 2015. Elle propose le maintien des seuils actuels d'exclusion tant en matière de patrimoine mobilier que de patrimoine immobilier.

II. Décisions de l'Agence après avis de la CNB :

L'Agence a entériné l'ensemble des propositions de la Commission locale.

Elle a par ailleurs ajouté le point ou les deux points de quotité liés à la suppression de la CPS aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence après avis de la Commission nationale ont été mises à jour dans l'application SCOLA. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le Poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires dans cette première année particulièrement délicate de mise en œuvre du nouveau dispositif.

**RYTHME NORD**

**ASIE**

**30 postes, 2 052 boursiers - 9,22 M€, coût moyen : 4 494 €**

**ARMENIE EREVAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 23 renouvellements et 16 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 18 demandes et formulé 11 propositions d'ajournement et 10 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié : 1

- famille BAGRATOUNI (67), enfant BAGRATOUNI Albert

- décision et motif : ajout S1 car 1ère scolarisation de l'enfant

- dossier rejeté : 1

- famille ZAKARIAN (69), enfant GALSTYAN Alla

- décision et motif : Rejet, conclusions défavorables de la visite à domicile

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**AUSTRALIE SYDNEY**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 40 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 40 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 11 propositions de rejet.

Observations formulées par la CLB :

Par mesure d'économie budgétaire, l'étude des dossiers de demande de bourses scolaires s'est fait pour la première fois cette année par projection de la fiche famille et de l'outil SCOLA. Les conseillers des Français de l'étranger ont regretté de ne plus avoir la version "papier" de la fiche mais il leur a été précisé qu'ils pouvaient revenir sur les cas particuliers de famille par projection de cette fiche.

Le directeur administratif et financier du Lycée Condorcet a présenté les tarifs pour l'année 2014/2015 accompagnés d'une note justifiant de leur hausse pour financer les futurs travaux de restructuration de l'établissement.

La commission locale n'a pas tenu à faire des ajustements à la hausse ou la baisse des quotités théoriques car elle a estimé que les dossiers ont été instruits selon des critères définis par l'AEFE et que les quotités calculées selon la stricte application du barème sont acceptables dans le cadre privé.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

 - dossier modifié : 1

 - Famille KRAITSOWITS (363), enfant Alane ;

 - Motif : baisse de la quotité après suppression de S1 et ajout de SA (25%).

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE

Dans la mesure où le lycée Condorcet est un établissement conventionné en gestion parentale, l'Agence demande au poste d'inviter en qualité de " membre désigné " le Président du comité de gestion de l'établissement au titre de représentant des parents d'élèves.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**AZERBAIDJAN BAKOU**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 4 renouvellements qu'elle a proposés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**BANGLADESH DACCA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 3 renouvellements, qu'elle a proposés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié : 1

- famille REZA (3), enfant MARCHAND Tristan

- décision et motif : attribution de la quotité théorique (54 %) compte-tenu de la situation de la famille (dérogation au seuil d'exclusion en matière de patrimoine mobilier conformément au souhait de la CLB)

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**BIRMANIE RANGOON**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 6 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement 5 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La modestie de l'offre en matière de scolarisation des enfants francophones à Rangoun dissuade de nombreuses familles de venir s'installer en Birmanie, provoquant une stagnation des effectifs et une légère diminution du nombre de familles ayant déposé une demande de bourse scolaire pour la période 2014-2015.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CAMBODGE PHNOM-PENH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 226 renouvellements et 16 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 199 demandes et formulé 12 propositions d'ajournement et 31 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (4)

Famille LAHALLE (522), enfant Max : suppression S1. Quotité passe de 71 à 68%. Ajout exo 20% sur S.

Famille CHEMINANT (485), enfant Paul : ajout exo 20% sur S.

Famille THORENS (354), enfant Clara RICHER : ajout exo 20% sur S.

Famille VAN WAERBEKE (377), enfant Malo : ajout exo 20% sur S.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CHINE POPULAIRE CANTON**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 8 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 12 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 1 proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

Les tarifs de la Shekou International School (SIS) ont été revus à la baisse après la tenue de la CLB1 suite à la décision de la direction du SIS de lever la surfacturation de 2% correspondant à la compensation de la participation financière acquittée par SIS à l’AEFE au titre de l’homologation du programme français bilingue. Cette surfacturation ne s'appliquait qu'aux droits de scolarité (S).

- Mesures individuelles :

 - dossier modifié (1)

Famille THINARD (60), enfants Constantin et Tristan : baisse de la quotité d'un point suite aux nouveaux tarifs à la baisse transmis par l'établissement après la tenue de la CLB1.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L’AGENCE :

L'Agence déplore le caractère lacunaire (voire l'absence totale) des commentaires portés dans certains dossiers.

**CHINE POPULAIRE PEKIN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 57 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 67 demandes et formulé 3 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont constaté que le nombre de nouvelles demandes de bourses scolaires était en hausse par rapport aux années précédentes. Ils ont également relevé que les familles concernées étaient souvent des couples franco-chinois venant tenter leur chance en Chine et dont les revenus n'étaient pas élevés. Si cette tendance venait à se confirmer, une hausse de l'enveloppe des besoins du poste serait à prévoir dans les années à venir.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossier rejeté (1)

Famille CARRÉ (322), enfant Julien : rejet pour dossier incomplet.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CHINE POPULAIRE SHANGHAI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 84 renouvellements et 14 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 65 demandes et formulé 6 propositions d'ajournement et 27 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

 - Plafonnement des tarifs : frais scolaires / frais parascolaires

Tarifs S préélémentaire et élémentaire du Petit Lotus Bleu plafonnés sur S Lycée français de Shanghai (section générale).

- Mesures individuelles :

 - dossier rejeté (1)

Famille VERGER (422), enfants Méline et Oliviane : quotité à 0% et statut "proposé" (oubli prise en compte proposition CLB).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CHINE POPULAIRE WUHAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 2 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 3 demandes.

- Observations formulées par la CLB :

L'augmentation des frais de scolarité s'explique par le déménagement de l'établissement en avril 2014 dans de nouveaux locaux au sein du Campus International du district WEDZ, répondant à un souhait des autorités locales. Bénéficiant de conditions d'accueil exceptionnelles, l'EFIW accueille désormais une cinquantaine d'enfants scolarisés de la TPS à la 3ème (la section lycée ouvrant en septembre 2014). Ce déménagement a par ailleurs entraîné l'acquisition de nouveau mobilier scolaire qui a également eu un impact sur le montant des frais d'écolage, qui sont au final bien supérieurs au taux de l'inflation sur lequel avaient été précédemment plafonnés les tarifs. Les membres de la CLB1 remercient l'AEFE de sa décision de déplafonnement des frais de scolarité arrêtée dans le cadre du dialogue de gestion.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les trois propositions formulées par la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**COREE DU SUD SEOUL**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 14 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 13 demandes et formulé 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**GEORGIE TBILISSI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 41 renouvellements et 5 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 39 demandes et formulé 7 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- l'instance a pris connaissance de la baisse brutale de l'IPPA (-30 points).

- elle a approuvé la mesure générale d'une atténuation de cette baisse selon les principes suivants :

- famille à quotité inférieure à 90% dont le renouvellement s'accompagne d'une forte baisse de quotité : compensation d'1/3 de l'impact spécifique de l'IPPA et de 2/3 en cas de difficulté spécifique (perte d'emploi, scolarisation d'un nouvel enfant....).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : (3)

- famille CARRATU (40), enfant Noé LOMIDZE

- décision et motif : maintien de la quotité théorique de 69% - pas d'anticipation sur la situation financière de 2014.

- famille FORT (23), enfants Eva, Marie, Maxime et Emma TSAGOURIA

- décision et motif : modifications du pourcentage d'exonération accordée par l'établissement sur les frais de scolarité (cf. Liste reçue) pour Eva et Maxime - la quotité reste inchangée.

- famille TOURNON (22), enfants Audrey et Alexandre ZARKUA

- décision et motif : modification du pourcentage d'exonération accordée par l'établissement sur les frais de scolarité (cf. Liste reçue) pour Alexandre - la quotité reste inchangée.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**HONG-KONG HONG KONG**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 56 renouvellements et 11 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 51 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 12 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (2)

Famille IBANEZ (440), enfants Carmen et Julie : suppression S1.

Famille VANDAMME (431), enfant Martin : suppression S1.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**INDE BOMBAY**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 6 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**INDE NEW DELHI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 7 renouvellements et une première demande.

La CLB a présenté favorablement 3 demandes, formulé 4 propositions d'ajournement et une proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de l'instance locale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**INDE PONDICHERY**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 384 renouvellements et 35 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 404 demandes et formulé 7 propositions d'ajournement et 8 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un membre de l'instance a dénoncé le caractère inique et illogique d’une mesure tendant à pénaliser des familles propriétaires d’un bien d’une valeur trop élevée. Il a insisté sur le fait que ce patrimoine immobilier ne constituait pas une épargne utilisable et que cette règle revenait à exhorter les propriétaires fonciers à vendre leur bien pour assumer les frais d’écolage.

Le Président de la Commission locale a annoncé le souhait d’augmenter la bourse de transport afin de tenir compte de l’augmentation constante du coût de la vie. Il a rappelé que ce type de bourse n’avait pas fait l’objet d’une revalorisation depuis 2007 et ne correspondait donc plus à la réalité locale. Il a précisé que cette revalorisation, qui correspond à environ 1,80% de l’enveloppe limitative, s’accompagnerait en contrepartie de règles d’attribution plus strictes telles que l’octroi d’une bourse par famille et non plus par élèves.

Il a également insisté auprès de chaque membre de la commission sur la nécessité d’instaurer une politique active de promotion de l’enseignement français dans la circonscription. De nombreux élèves français ne sont pas scolarisés dans l’un des trois établissements d’enseignement français.

Un Conseiller à l'AFE a signalé l’absence d’enseignants certifiés à l’Ecole élémentaire de Karikal et souhaiterait qu’une formation des enseignants de l’Ecole de Karikal soit encadrée par des professeurs retraités du Lycée français de Pondichéry afin de renforcer le niveau pédagogique de l’Etablissement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

 - 1 dossier modifié :

- Famille MOURIN, enfants Florian et Cédric

- décision et motif : ajout de l'exonération de 50% sur les frais de scolarité selon formulaire présenté par l'établissement.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**INDONESIE JAKARTA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 105 renouvellements et 16 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 109 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement et 9 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la CLB s'interrogent sur les modalités de prise en compte du patrimoine immobilier, en particulier s'il y a une différence importante entre la valeur d'achat (qui peut être ancienne) et le prix du bien en cas de vente. Il est évoqué la possibilité de relever le plafond d'exclusion immobilier dans le futur compte tenu de la forte augmentation des prix à l'achat à Jakarta comme à Bali.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (8)

Famille CABOT (445), enfant Éloïse : suppression exo sur S1.

Famille HENDEL (436), enfants Zoé et Hippolite QUESNAY : ajout exo 75% sur S et 50% sur SA.

Famille HUBERT (449), enfants Kîran et Yahna HUBERT-BONNON : suppression S1 pour enfant Kîran.

Famille JEANJEAN (327), enfants Talal et Nahim : ajout exo 95% sur S et 70% sur SA.

Famille MERKLEN (458), enfant Crystal : suppression S1, enfant scolarisée l'année précédente.

Famille QUEREL (460), enfant Sophia SALLANDRE : pondération à 70% conformément à l'avis de la CLB.

Famille BARRE (455), enfants I Kadek Manalo et Ni Putu Malika MARIAWAN : ajout S1.

Famille KVOT (182), enfants Mattéo et Tiara : accord quotité en raison de l'ancienneté de la famille dans le système et de sa réintégration l'an dernier (dérogation au seuil de patrimoine immobilier).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**JAPON KYOTO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 35 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 37 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

L'établissement n'a pas obtenu du CNED une baisse de ses frais d'inscription cette année. Ces frais apparaissent en effet disproportionnés au regard du travail accompli par les enseignants de l'établissement dans le cadre du partenariat conclu avec le centre. Le maintien de ces tarifs (qui augmenteront de nouveau l'an prochain) doit se refléter dans le montant de l'enveloppe des bourses, lequel ne permet pas, en l'état actuel, de procéder par redéploiement des quotités, sauf à pénaliser injustement la scolarité de certains enfants.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Elle précise que l'augmentation des frais d'inscription au CNED a été prise en compte dans les tarifs 2014/2015 des classes non homologuées et que le dépassement d'enveloppe qui en a résulté a été couvert.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**JAPON TOKYO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 160 renouvellements et 32 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 181 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 10 propositions de rejet.

 - Observations formulées par la CLB :

L'établissement, d'une part, et le poste, d'autre part, ont souhaité souligner les complications entraînées par la redistribution en fin d'année de la CPS (refacturations, remboursements, nouvelles notifications, communication avec les familles qui ne comprenaient pas toujours ces changements) sans en contester le bien-fondé. L'instance locale reste ouverte à toute proposition qui permettrait une redistribution plus optimale de cette enveloppe, notamment sous forme d'une dotation globale que la commission pourrait ventiler.

Par ailleurs, les associations de familles et de parents d'élèves, soutenues par une majorité de membres de la commission, ont apporté les commentaires suivants :

L'Association des Familles Franco-Japonaises du Japon (AFFIJ) a appelé de ses vœux un regroupement des plafonds mobiliers et immobiliers ou une augmentation du plafond de la valeur des biens mobiliers afin de ne pas défavoriser les jeunes familles sans patrimoine immobilier mais désireuses de se constituer un capital, ou celles, en difficulté ou sans emploi, qui vivent de leurs économies.

L'Association Familles du Lycée International de Tokyo (FLT) souhaite pour sa part que les plafonds patrimoniaux soient portés à 350 000 et 150 000 euros respectivement pour l'immobilier et le mobilier, tout en souscrivant pleinement à l'idée d'une fusion des plafonds avancée par l'AFFIJ.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (9)

Suppression S1 pour 7 familles.

Famille LETUR (277), enfants Thomas et Yuria : alignement quotité accordée sur quotité théorique (41 à 42%).

Famille BERTHET (550), enfant Julie-Azusa : ajournement pour approfondissement de la situation patrimoniale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**LAOS VIENTIANE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 119 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 107 demandes et formulé 18 propositions d'ajournement et 6 propositions de rejet. 1 dossier est hors scolarité.

- Observations formulées par la CLB :

Le poste a appelé l'attention des membres de la commission sur les dossiers qui avaient été remis dans les temps mais sans entretien, comme cela avait été demandé dans la lettre d'ouverture de la campagne. Les membres ont choisi de laisser l'Agence décider s'il fallait réduire, pour le principe et par équité vis à vis des demandeurs qui avaient fait l'effort de solliciter un RDV, la quotité pour ces dossiers.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (11)

Suppression S1 pour 9 dossiers

Famille JOLIS (308), enfant Axel : ajournement en l'absence de changement de situation signalé (dossier toujours rejeté les années précédentes).

Famille PHINITH (237), enfants Louise et Marie : attribution bourse car motif d'ajournement (dette scolarité) non recevable.

 - dossier rejeté (1)

Famille CHARLET (310), enfants Ana et Louisa PHOMMMACHANH : VAD refusée par la famille.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires."

**MALAISIE KUALA LUMPUR**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 38 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 32 demandes et formulé 5 propositions d'ajournement et 8 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

Les nouveaux tarifs ont été transmis à l'AEFE le 27/05/2014. Ils ont cependant été pris en compte par l'Agence. L'établissement appelle désormais 6 tarifs différents pour le transport scolaire en fonction du lieu d'habitation des élèves.

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (2)

Famille BERGUGNAT (161), enfant Lucas : quotité portée à 40% conformément à l'avis de la CLB1.

Famille CHERIFI (107), enfants Sabra-Rada et Jade mis hors scolarité (départ de la circonscription).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**NEPAL KATMANDOU**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 5 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 4 demandes et formulé 3 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**OUZBEKISTAN TACHKENT**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 renouvellement, qu'elle a proposé favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé la proposition de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**PHILIPPINES MANILLE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 54 renouvellements et 5 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement ces 59 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Elle souligne toutefois le caractère lacunaire des observations portées dans le dossier informatisé de chaque famille.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**SINGAPOUR SINGAPOUR**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 60 renouvellements et 12 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 42 demandes et formulé 6 propositions d'ajournement et 24 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Une représentante d'un Conseiller AFE a souhaité que lors de l'examen des futures demandes de bourses le type de titre de séjour utilisé par les demandeurs soit précisé afin de pouvoir réussir à définir les catégories de revenus déclarés auprès des autorités locales. Ces dernières attribuent un type de titre de séjour spécifique en fonction des revenus annuels déclarés auprès des services fiscaux locaux.

Les membres de la CLB ont débattu sur le patrimoine mobilier et le type de produits financiers qu'il englobe. La non inclusion de l'assurance-vie française alors que des comptes étrangers similaires le sont a fait débat.

La prise en compte de la valeur des biens immobiliers au moment de l'achat ne reflète pas la valeur réelle du patrimoine immobilier au moment du dépôt du dossier de demande de bourses. Dans le contexte immobilier singapourien, cela exclut les familles ayant acquis un bien récemment.

Afin d'affiner l'étude du dossier, il serait utile de produire une estimation de la valeur actuelle du bien via des sites spécialisés et fiables en la matière.

Les prix du marché de l'immobilier singapourien sont bien supérieurs à ceux prévalant en France. Par conséquent, les seuils d'exclusion actuellement fixés peuvent difficilement tenir compte des réalités du marché local. La question du seuil du patrimoine immobilier sera approfondie lors de la CLB2.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

- dossier modifié : 1

- famille MOUCHEL LA FOSSE (252), enfant MOUCHEL LA FOSSE Emma

- décision et motif : suppression S1, enfant déjà scolarisée dans le même établissement l'année dernière et ajout SA

L'Agence rappelle que tous les types de placements (assurances-vie, ...) doivent être pris en compte dans le patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SRI LANKA COLOMBO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 9 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement 8 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**TAIWAN TAIPEI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 40 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 44 demandes et formulé 9 propositions de rejet.

A signaler que pour l'année scolaire 2014/2015, l'école de TAIPEI a décidé de fusionner les frais d'inscription annuelle et les frais de scolarité sous le seul intitulé "frais de scolarité". Il a été également instauré, pour les classes de MS, GS, CP, CE1, CE2, et CM1 un parcours monolingue en plus du parcours bilingue déjà existant. Pour la classe de CM2 seul le parcours bilingue est proposé.

- Observations formulées par la CLB :

Pour s'inscrire dans les limites de l'enveloppe limitative notifiée, la commission locale a approuvé les mesures de régulation suivantes :

- ne pas prendre en charge les frais liés au parcours bilingue à l'exception de la classe de CM2, en l'absence d'alternative monolingue.

- maintien des critères retenus en 2013/2014 pour l'attribution des bourses parascolaires D et T, à savoir : pour la demi-pension, uniquement lorsqu'elle est obligatoire et pour le transport, dès lors que les deux parents travaillent et que l'enfant a moins de 13 ans.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**Les membres de la CNB se sont interrogés sur la non-prise en compte par l’Agence des tarifs des classes bilingues dans le calcul des droits à bourses scolaires des familles concernées.**

**THAILANDE BANGKOK**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 168 renouvellements et 33 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 167 demandes et formulé 10 propositions d'ajournement et 21 propositions de rejet. 2 élèves sont placés hors scolarité (2 départs de la circonscription).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

L'établissement a décidé en avril 2014 d'appliquer à partir de la rentrée 4 tarifs de ramassage scolaire (2 zones et 2 types de trajet : aller ou aller/retour).

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (18)

Famille BICHEMIN (557), enfant Hugo : alignement quotité accordée sur quotité théorique (56 à 57%).

Famille MARQUE (460), enfant Dominique : situation inchangée, pondération identique à l'année précédente (52%).

Famille ABHAY (169), enfants Aline, Antony et Passariya : ajournement, situation financière à vérifier. La famille déclare les mêmes revenus depuis 2010/2011.

L'Agence a procédé à la rectification de 15 dossiers en raison de la mauvaise saisie des tarifs de transport scolaire.

 - dossier rejeté (1)

Famille BODIN (550), enfant Konlati : rejet car la situation financière réelle de la famille n'est pas établie.

L'Agence a pris note de l'augmentation importante du nombre de pondérations destinées à reconduire les quotités accordées l'année précédente.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**VIETNAM HANOI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 75 renouvellements et 11 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 73 demandes et formulé 9 propositions d'ajournement et 4 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (7)

Famille BOUILLOT (148), enfant Angel BOUILLOT-MAC : suppression de S1. Ajournement car changement de situation non justifiée. VAD demandée.

Suppression de S1 pour 6 familles.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**VIETNAM HO CHI MINH VILLE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 297 renouvellements et 32 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 268 demandes et formulé 47 propositions d'ajournement et 14 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

Correction tarifs demi-pension (D) et transport scolaire (T) indiqués en monnaie locale sur la fiche Sco-Etab et saisis à un taux de chancellerie erroné dans SCOLA.

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (2)

Famille KERVERN (168), enfant David : alignement quotité accordée sur quotité théorique (66 à 67%).

Famille TRA (119), enfants Stéphane et Sylvain Phuc : alignement quotité accordée sur quotité théorique (92 à 93%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

L'Agence invite le poste à demander pour la CLB2 aux familles de présenter des attestations de radiation de la CAF récentes en particulier concernant les demandeurs cumulant fratries et quotités élevées.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MOYEN-ORIENT**

**11 postes, 1 495 boursiers - 5,09 M€, coût moyen : 3 403 €**

**ARABIE SAOUDITE DJEDDAH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 49 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 47 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 4 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - saisie de l'abattement individuel consenti par l'établissement pour les familles nombreuses sur les frais de première inscription et les frais annuels conformément aux fiches tarifaires SCO-ETAB transmises.

 - dossiers modifiés : 8

 - Famille MADANI EL DAFTARDAR (134), enfants EL HASSAN Youssef et Adel;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1 et ajout de SA pour Youssef (100%).

 - Famille ABDELLAHI (100), enfants Alae, Mouad et Selma;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de l'exonération injustifiée sur SA pour Selma (13%).

 - Famille AL HOGBI (130), enfants GAMAL Toulin et Elyas ;

 - Motif : quotité inchangée après ajout des droits S et S1 omis par le poste pour Elyas (100%).

 - Famille ABOU RJAILI, enfants Eddie-Mario et Gaelle ;

 - Motif : attribution de la quotité accordée en 2013/2014 (86%), quotité 98% demandée non justifiée.

 - Famille NASSOUR (84), enfants KIBRIT Marc et Natacha ;

 - Motif : attribution de la quotité accordée en 2013/2014 (86%), quotité 100% demandée non justifiée.

 - Famille OUARRAKI (129), enfants EL QOTBI Halima ;

 - Motif : attribution de la quotité accordée en 2013/2014 (96%), quotité 100% demandée non justifiée.

 - Famille SOUEIDAN (110), enfants EL-HANDAWI Chahd,Maryam, Omar ;

 - Motif : attribution de la quotité accordée en 2013/2014 (92%), quotité 100% demandée non justifiée.

 - Famille ARIF (35), enfants Najl et Nomaan;

 - Motif : attribution de la quotité accordée en 2013/2014 (40%)

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ARABIE SAOUDITE RIYAD**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 25 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 22 demandes et formulé 5 propositions d'ajournement et 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Au cours de la commission locale, les membres de l'instance se sont interrogés sur les questions suivantes:

 - pour quelles raisons, le taux de chancellerie retenu (0,202) est-il celui du 16 septembre 2013 ?

 - comment est déterminé l'indice de parité de 88 pour Riyad ?

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE

En réponse aux interrogations de la CNB, l'Agence apporte les éléments de réponse suivants :

- la date du 16 septembre a été retenue pour la détermination du taux de change afin d'être en phase avec l'indice MERCER établi à cette date.

- l'IPPA de 88 correspond à l'indice MERCER pondéré à 30% des dépenses de logement et 70% du coût de la vie.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BAHREIN MANAMA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 dossier de renouvellement qu'elle a présenté favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé la proposition de la CLB sous la réserve suivante :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié (1)

- famille EL OMARI (12), enfant Fahdi

- décision et motif : suppression du droit "S1", enfant déjà bénéficiaire du droit en 2013/2014.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**EMIRATS ARABES UNIS ABOU DHABI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 27 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 19 demandes et formulé 11 propositions de rejet.

La prise en compte des propositions par le poste s'est faite sur la base des tarifs 2013/2014, en attendant la décision officielle du Ministère de l'Education Nationale Emirati, en réponse à la demande des établissements souhaitant augmenter leurs tarifs. Dans cette optique et afin de respecter l'enveloppe limitative après prise en compte des nouveaux tarifs, le poste a choisi de diminuer les quotités théoriques de plusieurs familles.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (8)

- famille JAZZA (193), enfants Jaafar et Naia

-décision et motif : suppression du droit "S1", enfants bénéficiaires en 2013/2014.

- famille BOUARFA (118), enfants Izana et Kheira; famille ABOU EID (151), enfants Cédric et Céline; famille AL CHEIKH KASSEM (199), enfants Aya, Karim et Yara; famille MARECAR (4), enfant Faizan; famille NAHABEDIAN (155), enfant Eddie; famille SAJID (46), enfants Fahad et Liazi; famille SEIGOUDAVOUDOU (142), enfants Adil et Atif.

-décision et motif : rétablissement de la quotité théorique pour les familles concernées, l'anticipation des nouveaux tarifs dans les quotités accordées n'étant pas réglementaire.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**EMIRATS ARABES UNIS DUBAI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 93 renouvellements et 9 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 80 demandes et formulé 9 propositions d'ajournement et 13 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - correction des tarifs correspondant aux frais de scolarité pour la classe de 3ème conformément à la fiche règlementaire du Lycée français international à Dubaï.

 - suppression des frais d'inscription annuelle conformément à la fiche des tarifs établissement du Lycée français international à Dubaï.

 - dossiers modifiés : 2

 - Familles AMARI (543) et MAKHLOUF (513)

 - Motif : suppression des frais d'inscription annuelle conformément à la fiche règlementaire et ajustement en conséquence de la quotité théorique pour les familles AMARI (53%) et MAKHLOUF (74%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**IRAN TEHERAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 16 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement les 18 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (2)

- famille ZAIMI (84), enfants Guyve et Niki.

- décision et motif : maintien de la quotité accordée en 2013/2014 (62%), aucun changement de situation signalé.

- famille KELARESTAGHI (88), enfants Navid et Roxana.

- décision et motif : maintien de la quotité accordée en 2013/2014 (69%), changement de situation non motivé.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ISRAEL TEL AVIV**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 28 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement les 36 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier rejeté (1)

-famille BARBIER (200), enfants Maayan et Maël

-décision et motif : dossier ajourné. La mère institutrice au collège Marc CHAGALL devrait être recrutée en qualité de résidente à partir du mois de septembre (dossier à réviser en CLB2).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**JERUSALEM JERUSALEM**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 19 renouvellements et une première demande.

La CLB a présenté favorablement 16 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement.

A signaler la mise en place par le poste d'un questionnaire visant à clarifier le train de vie des demandeurs de bourses, notamment à en savoir plus sur leurs patrimoines mobiliers et immobiliers ainsi que les voyages à l'étranger. Des documents complémentaires sont demandés tel que le titre de séjour où doit figurer le numéro d'identité.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'Agence, après avis de la CNB, a validé l'ensemble des propositions de l'instance locale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**JORDANIE AMMAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 30 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 29 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 3 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 4

 - Familles MARIE (21), COUSIN (34) et OSCAR (100) ;

 - Motif : quotité inchangée après correction de l'exonération sur S (abattement non cumulable).

 - Famille MAHMOUD (66), enfant ALAWARTANI Nour et Mohammad ;

 - Motif : quotité inchangée après suppression du contrat d'intégration pour Mohammad. La demande de renouvellement de l'AVS sera examinée dans le cadre des travaux de la CLB2.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE :

Concernant l'élève Shaadé SOUZA SAMRIN (90), l'agence rappelle qu'aucune bourse CNED ne peut être attribuée sans autorisation préalable du conseiller culturel.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**KOWEIT KOWEIT**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 22 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 13 demandes et formulé 13 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La commission locale précise que sur demande de l'AEFE, l'augmentation des tarifs est plafonnée à l'inflation. Sur interpellation du Président, le proviseur précise les conditions dans lesquelles les tarifs des établissements privés sont révisés et encadrés par le Ministère de l'éducation Koweïtien.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Elle n'a procédé à aucun plafonnement de tarifs, la très forte augmentation constatée à l'origine du plafonnement envisagé était lié à une fusion de plusieurs droits dans les frais de scolarité stricto sensu.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**LIBAN BEYROUTH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1191 renouvellements et 123 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1163 demandes et formulé 80 propositions d'ajournement, 69 propositions de rejet, 2 élèves ont été placés dès à présent "hors scolarité".

- Observations formulées par la CLB :

Les mesures de régulation de la dépense ont été observées et acceptées par les membres de la commission. Par ailleurs, 39 visites à domicile ont été effectuées pour la CLB1.

Un équilibre entre les besoins réels de chaque famille et les contraintes budgétaires a été préservé.

Afin de tenir dans l'enveloppe limitative et conformément aux instructions de l'Agence, les tarifs des bourses "entretien" ont été plafonnés aux tarifs 2013-2014 et les quotités attribuées l'année dernière aux familles ont été maintenues pour 2014-2015.

Un conseiller à l'AFE a souligné que les tarifs des établissements qui augmentent en cours d'année mettent en difficulté les familles bénéficiant d'une quotité de 100%. Les établissements doivent être interrogés sur ces augmentations. Il a été demandé d'essayer d'obtenir un statut particulier pour les enfants français.

La commission locale a proposé le rejet des demandes de dérogations présentées par le Collège Sainte Famille Française (525M34) pour les classes de PE2, CE1 et CM1 : plusieurs établissements homologués à proximité.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

- Maintien des tarifs 2013-2014 du Collège Louise WEGMANN (525M01), dans l'attente des tarifs définitifs.

- De nombreuses corrections ont été apportées par l'Agence sur les tarifs saisis dans l'application Scola.

- Les bourses d'aides aux devoirs "X1" et d'aides exceptionnelles "X2", ne peuvent être attribuées aux élèves boursiers de l'Institut Moderne du Liban (525M78) à ce stade. La création de ce type de bourse suppose la présentation d'une note fixant précisément l'économie générale du dispositif.

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 6

- famille DARWICH (3719) enfant Gabriel : suppression du droit "S1", enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- famille JARKOU (4148) enfants Alexandre et Julie : suppression du droit "S1" enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière.

- famille DAGHER (4205) enfant Marc : suppression du droit "S1", enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- famille HAGE (3716) enfant Lynn: suppression du droit "S1", enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- famille MADANI EL DAFTARDAR (2817) enfant Chadia, suppression du droit "S1", enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- famille MBARAK (1496) enfant Joy, suppression du droit "S1", enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- dossier rejeté : 1

-famille EL HAMAWI (2444) : dossier rejeté, aucun élément nouveau ne permet d'établir un changement dans la situation financière de la famille depuis le dernier dossier de demande de bourses scolaires rejeté en 2010-2011.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**QATAR DOHA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 36 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 26 demandes, formulé 4 propositions d'ajournement et 14 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de l'instance locale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SYRIE DAMAS**

En raison des évènements secouant la Syrie, la commission locale de Damas ne s'est pas réunie au titre de cette première session. Les dossiers ont été directement instruits par le service de l'aide à la scolarité.

A ce jour, 28 élèves demeurent scolarisés au lycée français Charles de Gaulle de Damas.

Le montant des bourses qui leur sont accordées s'élève à 67 791 €.

**AFRIQUE**

**40 postes, 7 732 boursiers - 22,1 M€, coût moyen : 2 858 €**

**AFRIQUE DU SUD JOHANNESBURG**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 33 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 30 demandes et formulé 6 propositions d'ajournement et 5 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**AFRIQUE DU SUD LE CAP**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 23 renouvellements et 12 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 26 demandes et formulé 9 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Désormais, les familles propriétaires ou en cours d'accès à la propriété seront tenues de fournir au consulat les documents permettant d'affiner l'estimation de la valeur de leurs biens immobiliers ("utility bills" et "rates").

L'école française du Cap a décidé cette année de dissocier les frais de scolarité et les frais d'entretien.

Un membre de l'instance locale indique que la stratégie d'expansion de l'école et l'augmentation de la communauté française au Cap amèneront dans les prochaines années une forte augmentation des effectifs. Il conviendrait donc d'anticiper une hausse à venir de l'enveloppe des besoins du poste.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des tarifs de frais d'inscription aux examens pour les classes de 3ème, 1ère et Terminale selon fiche réglementaire.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ANGOLA LUANDA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 23 renouvellements et 5 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 12 demandes et formulé 5 propositions d'ajournement et 11 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Avant de clore la commission, les membres de l'instance locale ont évoqué le dossier d'une famille, dont les 2 enfants sont boursiers depuis 2012. La famille n'ayant pas déposé dans le délai imparti un dossier complet pour renouveler sa demande de bourse (absence du formulaire de bourse et de l'ensemble des justificatifs), celle-ci n'a pas été intégrée dans le budget de la 1ère campagne de bourse 2014/2015.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

 - maintien des tarifs 2013/2014 pour les frais d'inscription et de transport aux examens en l'absence de transmission des nouveaux tarifs.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**BENIN COTONOU**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 200 renouvellements et 42 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 188 demandes et formulé 15 propositions d'ajournement et 39 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - correction du tarif correspondant aux frais d'inscription annuelle pour la classe de petite section maternelle conformément à la fiche SCO- ETAB.

 - dossier modifié : 1

 - Famille KPENOU (856), enfant KPENOU-ROMANOWICZ Alya

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1 et ajout de SA (78%)

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

L'agence a noté le nombre très important de demandes proposées au rejet ou à l'ajournement par la commission locale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BURKINA FASO OUAGADOUGOU**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 219 renouvellements et 29 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 225 demandes, formulé 13 propositions d'ajournement et 8 propositions de rejet. 2 boursiers ont été placés "hors scolarité".

- Observations formulées par la CLB :

Dans le cadre du dialogue de gestion, 2 mesures ont été retenues pour se rapprocher de l'enveloppe provisoire allouée :

- application d'un abattement de 2 points pour les familles ayant obtenu une quotité partielle de bourse.

- suppression des bourses d'entretien pour les familles à quotité partielle.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Maintien des tarifs entretien et transport 2013/2014 en l'absence du document règlementaire fixant les tarifs 2014/2015 pour le Lycée St Exupéry.

 - dossiers modifiés : 5

 - Familles ALADE (394) et MELLE (693) ;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1 et ajout de SA.

 - Famille KOAMA (525), enfants Précilia, KANTE Etiènne, Marie et Fiona ;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1 pour Fiona.

 - Famille NABALMA (756), enfants SAWADOGO Yanélie ;

 - Motif : mise à l'état "hors scolarité" suite à l'annonce du départ de la famille début juin 2014.

 - Famille EL ALAOUI (299), enfants AL ALAOUI BADOLO Bagnomo et Yidja ;

 - Motif : baisse de la quotité après prise en compte du départ de Bagnomo qui poursuivra sa scolarité en France (81%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BURUNDI BUJUMBURA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 15 renouvellements et une première demande qu'elle a présentés favorablement.

Le poste et la CNB ont décidé la création d'une bourse de transport individuel au bénéfice des familles défavorisées allocataires du CCPAS.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- correction des frais d'inscription aux examens (N) et frais de transport examen (TB) pour les classes de 1ère et Terminale conformément à la fiche des tarifs établie par l'établissement.

- saisie du tarif fixé pour le transport individuel concernant la classe de CM2 conformément au formulaire règlementaire.

- Dérogations demandées pour classes non homologuées de 6ème, 4ème et 1ère.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CAMEROUN DOUALA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 98 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 103 demandes et formulé 2 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont été informés des mesures de régulation prises dans le cadre du dialogue de gestion :

- Plafonnement des tarifs de scolarité sur le taux d'inflation (2.40%).

- Baisse de quotité de 1 point pour les familles ayant des quotités théoriques comprises entre 0% et 40%.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossier modifié : (1)

- Famille CERISIER (422), enfant Corinne MONKAM

- décision et motif : application d'une exonération de 50% sur les frais de scolarité (cf. liste de l'établissement) sans changement de quotité.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L’AGENCE :

L'Agence a pris note du taux de rejet particulièrement faible prononcé par la CLB (1,9%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CAMEROUN YAOUNDE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 111 renouvellements et 9 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 109 demandes, formulé 5 propositions d'ajournement et 6 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- L'instance locale constate que plusieurs foyers monoparentaux déclarent l'abandon ou l'absence du parent ne vivant plus auprès de la famille, en général le père. Cette absence se traduit par le non-paiement de la pension alimentaire due.

La CLB a émis deux propositions :

- La mère qui ne perçoit pas la pension alimentaire de son ex-mari doit se retourner contre lui par recours en justice qui doit rappeler au père sa responsabilité envers l'enfant qu'il a reconnu.

- Le renforcement des poursuites contre le parent défaillant peut être mis en place notamment par le biais d'échanges de données entre la section consulaire et les services sociaux du lieu de résidence de l'intéressé.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

- dossier modifié : (1)

- famille TCHANGANG (315), enfant Anne-Mélodie

- décision et motif : quotité portée à 95% suite à l'avis favorable de la CLB1.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CAP VERT PRAIA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 12 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement ces 14 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**COMORES MORONI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 235 renouvellements et 12 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 230 demandes et formulé 16 propositions d'ajournement.

1 élève pour lequel la famille a formulé une demande de bourses est placé à l'état "hors-scolarité" pour cause de non inscription.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- 2 dossiers modifiés

- famille 357 MOHAMED, enfants Emina et Ikbal el Madjid

- décision et motif : maintien de la quotité de 30% accordée l'an dernier, aucun changement de situation signalé.

- famille 322 MAHAMOUD, enfants Jihane Awa, Maïssara et Rahim

- décision et motif : maintien de la quotité de 43% accordée l'an dernier, aucun changement de situation signalé.

- 1 dossier rejeté

- famille 472 : GOALARD, enfant JOMA Inaya

- décision et motif : dossier incohérent sur chiffres par rapport à l'an dernier. Le montant de l'impôt sur le revenu est identique tandis que le revenu brut est quasiment divisé par 4.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**COTE D'IVOIRE ABIDJAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 647 renouvellements et 169 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 683 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 129 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le consultant pour la mission laïque française en Côte d'Ivoire a annoncé l'ouverture du Lycée international Jean Mermoz au 1er septembre prochain. 800 élèves sont actuellement inscrits pour la rentrée 2014 et l'inscription de 200 élèves supplémentaires est attendue. L'homologation est en cours pour cet établissement.

Les participants à la commission ont abordé la question des notifications qui parviennent tardivement aux familles ce qui, par voie de conséquence, pose un problème d'organisation pour les établissements scolaires. Il a été demandé que l'AEFE examine la possibilité de modifier son calendrier afin de faire en sorte que ces décisions parviennent aux intéressés début juin de chaque année.

Les membres de l'instance locale ont opté pour une mesure de régulation appliquée aux familles avec un seul enfant scolarisé en petite et moyenne section de maternelle pour lesquelles une prise en charge maximale à hauteur de 80% a été retenue. Cette disposition a permis de dégager une somme qui a été octroyée à d'autres demandeurs de bourses en situation précaire.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- réajustement des tarifs d'entretien sur la base de la note relative au coût des manuels et fournitures scolaires par classe communiquée par l'établissement Jules Verne.

- dossiers modifiés : 8

- Familles KONE (3977), N'DA AMETCHI (3723), N'DIAYE (3351), OKA (2494), SANO (3718), GILBERT (3984);

- Motif : légère baisse ou maintien de la quotité après suppression de S1 saisi à tort.

- Famille DIOMANDE (2184), enfants DIAKITE Tidiane, Noura et Inna ;

- Motif : quotité inchangée après saisie des droits D, E, S et T pour Noura.

- Famille ARVET-THOUVET (4118), enfant Michael

- Motif : Ajournement de la demande. VAD demandée pour vérification de la conformité du niveau de vie réel avec les revenus déclarés.

- dossier rejeté : 1

- Famille COFFIE (3168), enfant Yoann

- Motif : dossier rejeté pour cette famille exclue du dispositif des bourses depuis 2011/2012. VAD demandée.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**DJIBOUTI DJIBOUTI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 307 renouvellements et 39 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 329 demandes, formulé 10 propositions d'ajournement et 7 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesure générale :

- Déplafonnement des tarifs de transport et d'entretien appliqué pendant la phase de dialogue de gestion, les propositions de la CLB s'inscrivant en définitive dans le cadre de l'enveloppe limitative notifiée (coût de ce déplafonnement : 4 656 €).

- Mesures individuelles :

5 dossiers modifiés :

- famille BOURGINE (906), enfant Nicolas

- décision et motif : ajournement selon la proposition de la commission locale figurant au procès-verbal.

- famille ROUTIER (921), enfant Nathanael

- décision et motif : application de la quotité théorique de 80%. Changement de situation trop récent.

- famille ALI MOUTI (649), enfant Molke

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, élève déjà boursier l'an dernier. Quotité inchangée.

- famille MOHAMED MAHAMOUD KALINLE (524), enfant Kamal

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, élève déjà boursier l'an dernier. Quotité inchangée.

- famille MOUSSA ARRE (867), enfants Mariam et Mouna-Doulmar

- décision et motif : alignement sur la quotité théorique de 74% suite à la correction des revenus immobiliers perçus par la famille tels que figurant au procès-verbal.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

L'Agence demande au poste de saisir le montant de la valeur acquise en matière de patrimoine immobilier et non le nombre de biens, dans la case prévue à cet effet.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**EGYPTE LE CAIRE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 246 renouvellements et 24 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 207 demandes et formulé 31 propositions d'ajournement et 32 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des frais de scolarité appliqués par l'Ecole Voltaire selon fiche réglementaire.

- Correction des frais d'entretien appliqués par le Lycée international Balzac selon fiche réglementaire.

- dossiers modifiés (7)

- familles MICHAEL (583), enfant Amir, ABDELKERIM (687), enfant Nour El Dine, GARCIA (212), enfant Karim, HASSAN (180), enfant Yassin, MOISAN (791), enfant Souleymane.

- motifs : Suppression des frais de première inscription, enfants déjà scolarisés dans les mêmes établissements l'année dernière.

- famille ALERTE (782), enfant Hussein.

- motifs : Suppression des frais de première inscription, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière, alignement sur la nouvelle quotité théorique (84%).

- famille MANGE (397), enfant Areege.

- motifs : Alignement sur la nouvelle quotité théorique (65%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETHIOPIE ADDIS-ABEBA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 52 renouvellements et 5 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 54 demandes et formulé 3 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un membre de l'instance locale souligne que bilan de la bourse de soutien scolaire est très positif et qu'une amélioration de niveau est constatée pour les élèves suivis.

Le représentant de l'ADFE s'interroge sur la présence du représentant de l'association des parents d'élèves, même si cela est en accord avec l'instruction. Selon lui, le représentant du conseil consultatif du lycée en tant qu'élu aurait toute légitimité à être membre désigné.

Il est proposé qu'une note détaillant les associations représentatives des parents d'élèves soit proposée à l'AEFE avant la prochaine commission.

Les représentants des syndicats de professeurs et des parents d'élèves ont à nouveau constaté la prise en compte des majorations familiales et demandent l'intégration de celles-ci dans les revenus pour le calcul des droits.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**GABON LIBREVILLE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 182 renouvellements et 54 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 203 demandes et formulé 13 propositions d'ajournement et 20 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

L'ensemble des chefs d'établissements souhaitent que le consulat leur communique, au plus tôt, une liste des demandeurs de bourses, avec le nom de l'établissement d'origine pour les premières inscriptions dans leurs établissements.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

- dossiers modifiés (13)

- familles NYARE-BILONG (1278), enfant Erwan et BOUQUET (963), enfant Bruno.

- motifs : Suppression des frais de première inscription, enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière.

- familles ATENDE (1293), BAUER (1281), LALOT (1275), MIDEPE (1224), MPONGO MAKOSO (1268), OBAME (1300), OZO (375), PAMBOU KOMBILA (1302) et ROMPAVET (1305).

- motifs : Suppression des frais d'entretien saisis à tort.

- famille TEISSIER (588), enfant Privat.

- motifs : Rétablissement de la bourse, refus de dérogation pour limite d'âge non motivé.

- famille MISSIMAH-SAUTTAH (892), enfant Loan.

- motifs : Dossier ajourné dans l'attente d'éléments complémentaires sur la situation financière.

- dossier rejeté (1)

- famille SOGAN (474), enfant Eyeghe.

- motifs : Situation financière non établie.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**GHANA ACCRA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 25 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 24 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Les tarifs de première inscription (S1) de l'Ecole française Jacques Prévert plafonnés à tort ont été corrigés.

- dossiers modifiés (2)

- familles SERVE (90), enfants Maya et Nimo, et GWOZDZ (94), enfant Elinam (résidents AEFE).

- motif : Ajout des frais de scolarité (S) et saisie d'une exonération de 100% sur ces mêmes frais de scolarité. Quotité accordée sur bourses parascolaires de 34% et de 47% après rectification.

Le léger dépassement d'enveloppe consécutif à ces rectifications a été accepté.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**GUINEE CONAKRY**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 76 renouvellements et 15 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 68 demandes et formulé 23 propositions d'ajournement.

- Observations formulées par la CLB :

La commission locale a décidé d'ajourner toutes les premières demandes de bourses dans l'attente des résultats issus des visites à domiciles qui seront réalisées avant la réunion de la CLB2. Les membres de l'instance locale rappellent par ailleurs l'attribution de la bourse demi-pension aux seules familles à quotité de 100% et sur présentation d'une demande écrite de celles-ci.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 7

 - Famille KABA (526), enfants DIALLO Monique, Mamadou-Saliou et Tatiana

 - Motif : augmentation de la quotité théorique après suppression de S1 et ajout de SA (82%)

 - Famille SANO (167), Moussa, Claudine et Abdoul

 - Motif : prise en compte de l'exonération de 50% sur les frais de scolarité conformément à la fiche règlementaire

 - Famille CAMARA (521), enfant Mohamed

 - Motif : quotité inchangée après suppression du doublon dans la saisie du transport individuel.

 - Famille DRAME (259), enfant Rougui

 - Motif : quotité inchangée après suppression de D et V1 conformément à l'avis du poste sur la famille (100%)

 - Familles BALDE (534), VON BIELER (427)

 - Motif : mise à l'état "AJOURNE" de la demande conformément à la proposition.

 - Famille ROBERT (533), enfants Claire et Florian

 - Motif : demande proposée à l'ajournement pour vérification de la situation financière et patrimoniale.

 - dossier rejeté : 1

 - Famille KADER (501), enfant Fatim

 - Motif : rejet de la demande (dossier incomplet).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**GUINEE EQUATORIALE MALABO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 3 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISION DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**KENYA NAIROBI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 25 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 23 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des frais de scolarité appliqués par le Lycée Denis Diderot selon fiche réglementaire.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MALI BAMAKO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 387 renouvellements et 30 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 318 demandes et formulé 22 propositions d'ajournement et 77 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le poste a rappelé qu'aucune bourse de transport individuel ne devait être accordée aux familles qui disposent d'un véhicule personnel. Seules les familles boursières à 100% bénéficient de cette bourse, mesure contestée par des membres de l'instance.

A l'étude des dossiers il a été remarqué que les familles avaient tendance à sous-évaluer leurs revenus, leur patrimoine et l'état de leur compte bancaire. Par ailleurs, bien qu'informées individuellement par courrier électronique, elles attendaient la dernière limite pour déposer leur dossier.

Sur proposition du président, les membres de la CLB ont accepté que les renouvellements concernant les familles boursières à 100% connues de longue date ne soient pas examinés.

Devant le nombre important de dossiers ajournés ou rejetés pour incomplétude ou incohérences, des représentants de l'instance ont estimé que les établissements et les associations de parents d'élèves devraient s'impliquer davantage pour relayer les informations et aider les familles à constituer leur dossier. Les représentants d'établissements et d'APE considèrent eux qu'ils s'acquittent bien de cette tâche.

Un représentant d'APE a par ailleurs insisté sur l'importance du travail de pédagogie qui doit être fait auprès des familles pour éviter les trop nombreux rejets pour fausses déclarations ou dissimulation de revenus.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : 4

 - Famille DOUCOURE (1134), enfants Mamoudou et Oumar

 - Suppression de S1 saisi à tort, remplacé par SA pour Oumar.

 - Famille DAGNO (999) et famille DOUMBIA (510)

 - Suppression de la bourse AVS, à revoir en CLB2 sur présentation du dossier de PPS pour l'année scolaire 2014/2015.

 - Famille DIABIRA (339), enfants Dioncounda, Mahamadou, Mamadou, Mariam, Sékou et Soumboulou

 - Suppression de la bourse "aide aux devoirs" maintenue à tort pour Mariam.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

L'Agence rappelle que la quotité de 100% n'est pas règlementairement une condition sine qua non d'attribution d'une bourse de transport.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires et l'accueil d'une mission du service de l'aide à la scolarité dans le cadre des travaux de préparation de cette première CLB 2014/2015.

**MAURICE (ILE) PORT LOUIS**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 380 renouvellements et 50 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 393 demandes et formulé 14 propositions d'ajournement et 23 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Les nouveaux tarifs du Lycée La Bourdonnais ont été pris en compte. Les quotités théoriques de plusieurs familles ont augmenté d'un ou deux points sans alignement des quotités proposées (dépassement de l'enveloppe limitative).

Il est à noter que certaines familles, dont les revenus les plaçaient hors-barème dans l'ancien système, entrent dans le nouveau système des bourses scolaires.

L’Agence a validé le dépassement de l’enveloppe limitative de 29 805 €, résultant de la prise en compte des nouveaux tarifs du Lycée La Bourdonnais.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAURITANIE NOUAKCHOTT**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 112 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 91 demandes et formulé 13 propositions d'ajournement et 18 propositions de rejet.

Le poste consulaire a informé l'Agence qu'un conseiller AFE a manqué au principe de confidentialité des débats de la CNB en livrant les votes de l'instance aux familles qui en avaient fait la demande.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Maintien des tarifs transport individuel 2013/2014 dans l'attente d'une révision en CLB2.

 - dossiers modifiés : 10

 - Famille SIDI EL MEHDI (112), enfant Mohamed;

 - Motif : proposé à l'ajournement conformément à la décision de la CLB1.

 - Famille CAMARA (323), enfants Mamadou, Maimouna et Aly;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de la bourse transport pour Mamadou et Aly conformément à la règle d'attribution d'une seule bourse par cycle.

 - Familles SOUMARE (327), CAMARA (336), DIAGANA (325), DIABIRA (342), KANE (308), KANTE (234) ;

 - Motif : quotité inchangée après ajout de la bourse (V) en application de la règle d'attribution d'une seule bourse de transport par cycle.

 - Famille CHALUMEAU (337), enfant Fily et Nafy;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de l'exonération non justifiée de 50% sur l'entretien pour Fily

 - Famille LEMOINE (341), enfant LEMOINE OULD FALL Ziah;

 - Motif : quotité inchangée après prise en compte de l'exonération de 50% sur le S conformément à la fiche EXO (73%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**MOZAMBIQUE MAPUTO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 12 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement ces 12 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des frais de scolarité et des frais de transport appliqués par l'Ecole française de Maputo selon fiche réglementaire transmise par l'établissement après la tenue de la Commission locale.

- Correction des frais d'inscription à l'épreuve de français appliqués par l'Ecole française de Maputo selon fiche réglementaire.

 - dossiers modifiés (6)

- famille HOUTTEVILLE (44), enfant Chloé.

- motifs : Saisie d'une exonération de 100% sur les frais de scolarité et les frais d'inscription annuelle (personnel résident).

- famille RICHARD (46), enfant Mialy.

- motifs : Saisie d'une exonération de 85% sur les frais de scolarité et les frais d'inscription annuelle selon fiche réglementaire (personnel de l'établissement). Alignement sur la nouvelle quotité théorique après correction des tarifs.

- familles BONNET (4), enfants Barbara et Rose, FOUILLOT (1), enfants Dzongwane et Nwety, NAZIRALY GOULAMHOUSSEN (27), enfant Zamena et VALAY (34), enfant Andrea.

- motifs : Alignement sur les nouvelles quotités théoriques après correction des tarifs.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**NIGER NIAMEY**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 172 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement 166 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 2 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission locale ont estimé justifiée la suppression des bourses de transport, sauf quelques exceptions, lorsque la quotité n'était pas de 100%.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés (4)

Famille HIPRON (452), enfant Elza : suppression S1.

Famille BOULAMA (87), enfant Neïla : ajout inscription épreuves de français (EF).

Famille CISSÉ (46), enfant Samantha ABDOU MOULAYE : ajout EF.

Famille DA SILVA (494), enfants Brayan et Yoan : application de V1 au lieu de V.

 - dossiers rejetés (2)

Famille DANTEN (478), enfants Abdoul-Samal et Salim ALZOUMA: enfant Salim rejeté car n'aura pas 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.

Famille LE CORDIER (412), enfants Zahra et Zaïs BAGNOU BEIDO : rejet pour hors barème revenus.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**NIGERIA ABUJA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 3 renouvellements proposés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**NIGERIA LAGOS**

I. PROPOSITION DE LA CLB

Le poste n'a pas réuni la commission locale de Lagos, la seule demande déposée devant être proposée à l'ajournement (dossier incomplet).

II. DECISION DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE

L'Agence après avis de la commission nationale a décidé l'ajournement du dossier.

**OUGANDA KAMPALA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 4 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement l'ensemble des demandes.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de l'instance souhaitent savoir si une prise en charge de la "formation complémentaire international" est possible dans le cadre des cours diffusés par le CNED.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

En réponse à la question posée par la CLB, l'Agence informe le poste et la CLB que la "formation complémentaire internationale" dispensée par le CNED ne peut être prise en charge dans le cadre du système des bourses scolaires, les enfants suivant cette formation ne peuvent être considérés comme étant scolarisés dans l'enseignement français.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**REP. DEMOCRATIQUE DU CONGO KINSHASA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 62 renouvellements et 17 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 67 demandes et formulé 7 propositions d'ajournement et 5 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Maintien des tarifs N-1 pour le Lycée français Blaise Pascal de Lubumbashi, en l'absence de communication des nouveaux tarifs.

 - dossiers modifiés : 2

 - Famille LOKONGO ONKONY (235), enfant Chris ;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1 et ajout de SA.

 - Famille MOLA-MOLA (241), enfant Corinne ;

 - Motif : quotité inchangée après suppression de S1.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**REPUBLIQUE MALGACHE TANANARIVE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, les CLB de Tananarive et décentralisée ont examiné 2 201 renouvellements et 195 premières demandes.

Elles ont présenté favorablement 2 103 demandes et formulé 152 propositions d'ajournement et 141 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le président indique qu’un travail est en cours afin d’homogénéiser les tarifs des bourses annexes des établissements scolaires à Madagascar, suite à des écarts importants constatés non justifiés. L’alignement des tarifs de demi-pension des Collèges de France et de l’école Peter Pan a déjà été appliqué sur celui du LF de Tananarive, établissement de référence.

Un conseiller AFE désapprouve les modalités d’instruction en province. Il suggère que chaque établissement scolaire ait sa propre CLB, assistée par une assistante sociale.

Le président rappelle que la recentralisation des travaux a été abordée lors des CLB précédentes.

Le COCAC dit qu’il vaut mieux un bon travail lors de l’étude des dossiers à Tananarive pour une meilleure équité et harmonisation.

Le coordinateur AEFE confirme que l’Agence a déjà fait une réponse à ce sujet. Elle demande la tenue de la CLB centralisée à Tananarive pour une équité.

L’assistante sociale ajoute qu'il n’est pas possible de se rendre dans toutes les villes pour des réunions préparatoires.

Le président rappelle que toutes les modifications seront saisies dans SCOLA en tenant compte du montant de l’enveloppe limitative. En cas de dépassement, les solutions suivantes ont été proposées à la CLB :

- suppression des bourses annexes pour les familles qui ont une quotité entre 0 et 25 % (5 familles concernées).

- accord uniquement des frais de scolarité, première inscription, inscription annuelle et entretien aux familles qui ont une quotité entre 25 et 50 % (une cinquantaine de familles concernées).

Un représentant d’APE suggère une homogénéisation sur les frais de scolarité en demandant aux établissements scolaires de les réduire. Un autre représentant d’APE demande si ce dépassement ne pourra pas être couvert par l’effet change-prix compte tenu de l’inflation estimée.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : 14

- familles AH-SAM (7994), ANDIVA (3992), FARANIRINA (7789), HANITRAMALALA (8016), LE (6292), ROUX (325) : suppression S1, enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière

- famille BOYER (4323), enfant Jonathan : pondération de quotité et transport non justifiés, alignement sur la quotité théorique (66 %) et suppression du transport.

- familles BRUELLE (8079), GAMER (8169) : suppression du transport non justifié

- familles RAZAFINDRANAIVO (3203), RAZANATSOA (4433) : suppression X, saisi à tort ou non justifié

- familles RODOLPHE (7827), WILLIAMSON (8196) : saisie exo 50 % et 30 % sur S, pris en charge par l'APE

- dossier rejeté : 1

- famille FANAMBINANA (2472), enfant Zidane : rejet, avis défavorable de l'établissement pour la dérogation de dépassement de limite d'âge (3 classes redoublées, absentéisme, …)

L’Agence a validé le dépassement de l’enveloppe limitative de 8 077 €.

L'Agence rappelle qu'elle a recommandé, dans un rapport de mission, la tenue de commissions locales décentralisées.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE BANGUI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 31 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement 29 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement. 1 boursier est hors scolarité (en raison de la suppression des classes de maternelle).

- Observations formulées par la CLB :

Les budgets des familles ont été déséquilibrés par le ralentissement général de l'activité économique et les défauts de paiement des salaires et traitements résultant de l'état de guerre.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 46 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 41 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 4 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

 - dossier ajourné : 1

 - Famille NDOLOU (341), enfant AGNALA Zoé ;

 - Motif : Ajournement pour vérification de la situation familiale et financière du demandeur.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**REPUBLIQUE DU CONGO POINTE NOIRE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 76 renouvellements et 21 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 81 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement et 13 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 3

 - Famille AZEMA (519), enfants N'DOUMA-MONA Dorian et Zola ;

 - Motif : baisse de la quotité (7%) après rajout du point de charge "revenus immobiliers0" omis par le poste et correction de l'aide consentie par l'employeur sur les frais de scolarité et inscription annuelle.

 - Famille EBENGOU (513), enfants SIDIBE Yann et Yael ;

 - Motif : baisse de la quotité après suppression de S1 et ajout de SA (77%).

 - Famille MBALOULA (521), enfant OKIORINA Kyle ;

 - Motif : attribution de la bourse (89%) car la famille n'a jamais résidé en France- demande proposée à tort au rejet par la commission locale pour non présentation du certificat de radiation de la CAF.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**RWANDA KIGALI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 3 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 3 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 1 proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des frais de scolarité conformément à la fiche règlementaire établie par l'établissement.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SENEGAL DAKAR**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 559 renouvellements et 267 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1 615 demandes et formulé 163 propositions d'ajournement et 48 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Compte tenu de la hausse des demandes et de l'obligation de respecter l'enveloppe budgétaire, les membres de la CLB ont donné leur accord pour que le seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier soit ramené de 200 000 à 150 000 euros.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés (18)

- familles DUPUY (3595), enfant Benjamin et SENE (1075), enfant Rose.

- motifs : Ajout des frais de scolarité et saisie d'une exonération de 100% sur ces frais de scolarité. Quotité accordée sur bourses parascolaires passant de 78 à 82% pour la famille DUPUY et passant de 89 à 95% pour la famille SENE.

- famille FAKHRY (2510), enfants Kamel et Tina.

- motifs : Maintien de la quotité accordée l'année précédente (52%), pas de changement de situation.

- famille OYEZ (3663), enfant Lucas.

- motifs : Correction de l'exonération sur les frais de scolarité saisie et application de l'exonération réelle consentie par l'établissement, soit 35%.

- famille CARDONE (1960), enfants Hugo, Sacha et Anthony.

- motifs : Correction de l'exonération sur les frais de scolarité saisie (25%) et application de l'exonération réelle consentie par l'établissement, soit 20%.

- familles BLANC (1592), enfant Sahel, DIOUF (3251), enfants Cheikh et Pape et GAYE (3680), enfant Soukeina.

- motifs : Suppression des frais de première inscription, enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière.

- famille KABA (3627), enfants Diakara et Ndèye Fatou.

- motifs : Suppression des frais de première inscription, enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière, et ajout des frais d'inscription annuelle.

-famille BASSE (2911), enfant Ernest.

- motifs : Ajout de la demi-pension.

- familles DIALLO (810), enfant Mariama, SAMB (3625), enfant Serigne Saliou, GOURMELON (2749), enfant Souleymane, SECK (3798), enfant Omar Samba Diné et LEMAIRE (3773), enfant Malaury.

- motifs : Correction de la zone de transport.

- famille NDIAYE (3500), enfant Amadou.

- motifs : Suppression du transport.

- famille DIAGAN (3476), enfants Ibrahima et Adama.

- motifs : Suppression du transport scolaire remplacé par un transport individuel.

- familles GUYOT (1822), enfants Alima, Ihsane et Jilani, DE ARRIBA (3783), enfant Max et NIANG (3927), enfant Souleymane.

- motifs : Rétablissement de la bourse, suite à l'annulation de la mesure de régulation appliquée par la CLB (abaissement du seuil d'exclusion sur le patrimoine immobilier à 150 000 euros).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SEYCHELLES VICTORIA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 33 renouvellements.

La CLB a présenté favorablement 29 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 3 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

 - dossier modifié (1)

Famille DAVID (402), enfants Martina et Kaila : suppression de S1 pour Kaila.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SOUDAN KHARTOUM**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 renouvellement et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1 demande et formulé 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**TANZANIE DAR ES SALAM**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 6 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 8 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Maintien des tarifs 2013/2014 dans l'attente du vote des tarifs 2014/2015.

- Mesures individuelles :

 - dossier modifié : 1

- famille NAZIRALY GOULAMHOUSSEN (32), enfant JAFFER Muhammed

- décision et motif : suppression du S1, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année précédente.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**TCHAD N'DJAMENA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 96 renouvellements et 14 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 80 demandes et formulé 19 propositions d'ajournement et 11 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 2

 - Famille BROSSARD (225), enfants GALMAYE SAHANAI Leila, Rayane, Lucienne et Joumana ;

 - Motif : maintien de la quotité après suppression de S1 et ajout de SA pour Joumana.

 - Famille SILVESTRE (197), enfants Juliette, Mohamed, Georges et Souad ;

 - Motif : maintien de la quotité après suppression de S1 et ajout de SA pour Souad.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**TOGO LOME**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 138 renouvellements et 17 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 132 demandes, formulé 20 propositions d'ajournement et 3 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

L'Agence a accordé le dépassement de l'enveloppe limitative notifiée (31 211 €).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ZAMBIE LUSAKA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 10 renouvellements, qu'elle a proposés favorablement.

- Observations formulées par la CLB :

Le compte-rendu des enquêtes diligentées par le consul-adjoint au domicile des demandeurs et les déclarations des familles suscitent quelques débats, notamment sur le déséquilibre induit entre les familles par la transparence de l’une ou l’absence délibérée de transparence de l'autre s'agissant de leur situation financière réelle.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ZIMBABWE HARARE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 5 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- En l'absence des tarifs définitifs, les tarifs 2013/2014 ont été rétablis (estimation par le poste non recevable).

En conséquence, la quotité de la famille BAHADUR (45) passe de 94% à 91% et celle de la famille PENDELLIAU (44) passe de 81% à 80%.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**MAGHREB**

**9 postes, 3 073 boursiers - 8,09 M€, coût moyen : 2 632 €**

**ALGERIE ALGER**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 338 renouvellements et 73 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 284 demandes, formulé 80 propositions d'ajournement et 47 propositions de rejet.

A noter que 11 familles dont les dossiers ont été ajournés feront l'objet d'une visite à domicile.

- Observations formulées par la CLB :

A l'issue de l'examen des dossiers, certains membres de la CLB ont attiré l'attention de la commission sur l'absence d'affichage, pourtant obligatoire, des tarifs scolaires dans certains établissements. Ils relèvent que des tarifs différents seraient appliqués selon que la famille est éligible ou non aux bourses scolaires. Il a été convenu de vérifier ces informations auprès des établissements en question. L'autre point important discuté par la CLB concerne le paiement des frais de scolarité. Les familles seraient invitées à régler le 1er trimestre de l'année à venir à la fin du mois de juin, date à laquelle les décisions définitives ne sont pas encore communiquées aux familles (Lycée Alexandre Dumas).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (2)

- famille BESSACI (701), enfants Aylan et Tara.

- décision et motif : dossier ajourné, décision du tribunal sur recours 2013/2014 non encore rendue.

- famille ALLOUCHE (776), enfant Sara.

- décision et motif : suppression du droit "S1", enfant déjà bénéficiaire en 2013/2014.

L'Agence reste dans l'attente de la vérification par le poste des tarifs appelés par les établissements homologués. Aucun paiement de subventions n'interviendra avant ce retour.

Elle rappelle par ailleurs qu'elle invite les établissements à ne pas appeler les frais de scolarité aux familles susceptibles de bénéficier d'une bourse à 100% après avis de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ALGERIE ANNABA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 15 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement les 17 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié (1)

-famille AGOSTINI (20), enfants Elyassin et Naïm

-décision et motif: enfants placés hors scolarité, inscrits au CNED (bourse enfant isolé couvrant les frais d'inscription au CNED accordée).

Les nouveaux tarifs ont été rectifiés par l'Agence (erreur de saisie) conformément à la fiche Sco/Etab transmise par l'établissement.

A noter que des demandes de bourses sont susceptibles d'être présentées en seconde CLB par des élèves français scolarisés à l'école les Glycines d'Annaba (établissement non homologué). La question d'une nouvelle dérogation pour établissement non homologué devra être étudiée.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC AGADIR**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 90 renouvellements et 9 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 81 demandes, formulé 4 propositions d'ajournement et 14 propositions de rejet.

Suite à la fermeture du groupe scolaire Paul Gauguin à la fin de l'année scolaire 2013/2014, les enfants qui y étaient scolarisés le seront à la rentrée 2014/2015 au Lycée français d'Agadir (OSUI). Les tarifs pour les élèves français pour 2014/2015 ont été saisis conformément à un accord cadre MLF/AEFE.

- Observations formulées par la CLB :

La représentante d'une Conseillère de l'AFE s'est interrogée sur le fait que tous les membres de la CLB n'ont pas été informés, en amont du dialogue de gestion, de la situation relative à l'enveloppe du poste. En réponse, le poste a expliqué qu'il a été décidé à la réunion de concertation consulaire qui s'est tenue à Casablanca le mardi 4 février 2014, en présence des conseillers de l'AFE, que seuls ces derniers, seraient informés des éléments permettant d'apprécier l'enveloppe des besoins (confirmation de l'un des conseillers présents). Le poste a, dans ce cadre, envoyé un courriel en date du 28 mars 2014 à tous les conseillers de l'AFE conformément à cette disposition.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié (1)

- famille RIZKI (505), enfants Asma, Lahcen et Yacine.

- décision et motif : quotité proposée alignée sur la quotité accordée en 2013/2014 (52%), pas de changement de situation, ni d'impayés signalés.

L'Agence tient à rappeler que réglementairement tous les membres de la CLB doivent être informés en amont de l'ouverture du dialogue de gestion de la situation relative à l'enveloppe des besoins exprimés par le poste.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC CASABLANCA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 781 renouvellements et 83 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 720 demandes, formulé 11 propositions d'ajournement et 133 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission après s'être interrogés sur l'opportunité de prendre en compte les actions dans le patrimoine mobilier, ont, au final, pris en considération les dividendes en les intégrant dans ledit patrimoine. En revanche concernant l'assurance vie, la CLB ne l'a pas retenue comme patrimoine mobilier.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (4)

- famille WATZKY (4001), enfants Kenza et Yasmine.

- décision et motif : dossier ajourné en attendant une visite à domicile.

- famille THOUSSEAU (3347), enfants Thomas et Léa.

- décision et motif : dossier ajourné, patrimoine mobilier à vérifier.

- famille POILLOT (3986), enfant Tarek.

- décision et motif : dossier ajourné, activité professionnelle et situation financière à vérifier.

- famille CHTIOUI (1578), enfant Omar.

- décision et motif : enfant scolarisé à Rabat (hautes études), dossier mis à jour.

- dossiers rejetés (3)

- famille CASANO (1100), enfant Laura.

- décision et motif : dossier rejeté pour situation financière non établie.

- famille SEKKAT (3083), enfants Ghaly et Lylia.

- décision et motif : dossier rejeté pour situation financière réelle non établie conformément à l'avis du poste.

- famille MADAD (3948), enfants Ines et Paul.

- décision et motif : dossier rejeté, scolarisation payée par le père.

Les tarifs transports concernant les écoles Bizet (T) et Ernest Renan (T2) ont été corrigés conformément aux fiches sco/étab.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE :

L'Agence rappelle le caractère non réglementaire de la non prise en compte de l'assurance-vie dans le patrimoine mobilier et de la non prise en compte des dividendes dans les revenus des familles.

Elle souligne par ailleurs le nombre important de visites à domicile effectuées par le poste (48), ce qui l'a conduit en définitive à proposer 37 dossiers, à en rejeter 8 et à en ajourner 3.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC FES**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 137 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 98 demandes, formulé 47 propositions d'ajournement et 5 propositions de rejet.

 - Observations formulées par la CLB :

Pour les demandeurs logés par la famille et qui refuseraient de chiffrer leurs avantages, le président de la CLB propose de retenir un montant forfaitaire de 60 000 dirhams comme avantage en nature, comparable au montant retenu pour la mise à disposition d'un logement de fonction.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (3)

- famille HASSANI (596), enfants Ilyass et Oussama; famille OUABI (391), enfant Taha; famille LE PENNEC (578), enfant Youssef.

- motif et décision : exonération de 3000 dirhams (fratrie) sur le " S1 " conformément à la fiche sco/étab.

L'Agence rappelle le caractère non réglementaire de l'application du point de charge "LOF" aux demandeurs logés gratuitement par d'autres membres de leur famille.

Elle a par ailleurs noté le nombre particulièrement important de demandes proposées à l'ajournement.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC MARRAKECH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 236 renouvellements et 24 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 229 demandes et formulé 14 propositions d'ajournement et 17 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Une Conseillère AFE fait savoir, qu'à l'exception des Conseillers de l'Assemblée, aucun autre membre de la CLB n'aurait été informé des besoins exprimés par le poste en amont du dialogue de gestion. La même Conseillère a attiré l'attention des participants sur la situation des familles monoparentales lésées par la réforme du système des bourses scolaires. Elle rappelle que la commission nationale a plaidé pour que ces familles soient aidées, au cas par cas, en pondérant leur quotité à la hausse. Elle a mentionné, par ailleurs, la forte augmentation des tarifs d'entretien pour le groupe scolaire Eric Tabarly d'Essaouira incluant désormais les droits d'inscription au CNED. Enfin elle a évoqué la situation des familles qui perçoivent des retraites de source française ou des revenus fonciers de biens immobiliers en France; elle considère que parmi ces familles, nombreuses sont celles qui ne déclarent pas leurs revenus aux services fiscaux, ni en France ni au Maroc et estime qu'il leur revient d'être en règle vis à vis de ces services.

Un représentant d'un autre conseiller AFE, propose qu'à l'avenir, les bilans comptables déposés par les familles concernées, soient certifiés par les services des impôts.

Les membres de la CLB ont enfin discuté les dossiers des familles dont les enfants poursuivent des études à l'étranger. A ce titre, ils ont mis en avant le rôle de l'état français ayant permis à des élèves dont les parents ne disposaient pas des ressources nécessaires, d'être scolarisés dans les établissements de l'AEFE de la classe de maternelle à la terminale et ainsi d'obtenir leur baccalauréat.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (2)

- famille DESSUGE (998), enfant Maria.

- décision et motif : dossier ajourné; revenus fonciers et autres avantages à vérifier.

- famille HARRIOUI (968), enfants Shayma, Wassim et Youssef.

- décision et motif : dossier ajourné; situation financière et patrimoniale à vérifier

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

Le recalcul de la quotité théorique par la CLB pour la famille JRINA (1027), en multipliant par 2 son revenu, relève d'une procédure non réglementaire. Il conviendrait de laisser la quotité théorique et de pondérer à la baisse.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC RABAT**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 409 renouvellements et 65 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 403 demandes, formulé 18 propositions d'ajournement et 53 propositions de rejet.

Le tarif de transport individuel accordé par l'AEFE pour les enfants venant de Kénitra est actuellement de 7240 dirhams alors que le tarif réellement pratiqué est de 8500 dirhams. Tenant compte du dépassement de l'enveloppe limitative allouée, le poste n'a pas demandé la prise en compte de cette augmentation.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

Les tarifs de transport individuel pour le Lycée Descartes ont été corrigés conformément à la fiche sco/étab (6500 dhs et 7240dhs). La saisie par le poste s'est faite sur la base de 8400 dirhams au lieu de 6500 dhs pour les élèves résidant à Rabat et 7240 dhs pour ceux venant de Kénitra.

- dossier modifié (1)

- famille LAMOUR (1268), enfant Emilie.

- décision et motif : suppression du droit "N", enfant n'ayant pas droit, redouble la 4ème.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MAROC TANGER**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 127 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 114 demandes, formulé 5 propositions d'ajournement et 18 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de l'instance locale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**TUNISIE TUNIS**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 139 renouvellements et 167 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1 152 demandes et formulé 39 propositions d'ajournement et 113 propositions de rejet. 2 enfants sont hors scolarité (1 enfant isolé ayant fait une demande de bourse CNED et un départ de la circonscription).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

- Plafonnement des tarifs : frais scolaires / frais parascolaires

Les tarifs de l'Ecole internationale de Carthage ont été plafonnés sur ceux des EGD pour S et S1. Plafonnement de T sur V1 EGD (correction tarifs 260 TDN et non pas 246 TDN). Abattement individuel de 10% à partir du 2ème enfant.

- Dérogations pour classes non homologuées : rejet de la demande présentée pour les classes de 6ème et de 5ème hébergées par l'école Jean Giono de Bizerte.

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (15)

Famille HARCHA (1303), enfant Slim HENTATI : réserves émises compte tenu de la difficulté à évaluer les revenus de la famille. Pondération à la baisse pour retour à la quotité de l'année n-1 (98 à 94%).

Famille ATIA (773), enfant Inès : pondération à la hausse, 86 à 93%, quotité de l'an dernier.

Famille SADOK (1447), enfants Iliane et Ayoub BELLAÏFA : quotité portée à 100%.

Famille CHEKIR (745), Inès et Ali : ajournement pour VAD et vérification de la situation. Dossier toujours rejeté. Pas de demande depuis 2006-2007.

Famille BEN MUSTAPHA (1413), enfants Youssef et Malik FERIANI : ajourné pour complément d'information. Famille boursière à 100% capable de payer l'internat pour l'enfant Youssef.

Famille BEN MOUSSA (3444), enfants Dorra et Mehdi : alignement quotité proposée (76%) sur quotité théorique (77%).

Famille BOULILA (1586), enfants Inès : alignement quotité proposée (21%) sur quotité théorique (22%).

Famille SAHLI (3377), enfants Rayen et Aysser : suppression S1. Changement de quotité : 41 à 35%.

Famille DJELASSI (497), enfant Rania : ajout exo 50% sur S.

Famille FRANC (3541), enfant Aly Fahrat : suppression exo sur S pour Aly qui est à PMF mais dont la mère travaille à l'ERLM.

Famille LESAGE (1572), enfants Jade et Amandine : suppression exo 50% sur S pour enfant Amandine.

Famille CUISSET (3586), enfants Nathan MERLE-LÉGER, Tom et Zoé RENAUD : suppression 50% sur S pour toute la fratrie, Madame étant résidente.

Famille ARDHAOUI (3312), enfant Sara ROCCHEGGIANI : suppression 50% d'exo sur S car Madame n'est que vacataire.

Famille GHRISSA (2315), enfant Inès hors scolarité (boursier CNED enfant isolée).

Famille BRUNEBARBE (1660), enfant Mehdi Ben Tarek ZITOUN (boursier CNED enfant isolé).

- dossier rejeté (1)

Famille YOUNEB (713), enfant Abdelhedi : la situation financière réelle de la famille n'est pas établie.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

Au cours de sa mission effectuée à Tunis lors de la CLB1, l'Agence a pu constater un nombre important de pondérations (majoritairement à la hausse) proposées par l'instance locale en vertu d'une décision locale appliquée depuis l'an dernier plus particulièrement à l'adresse des familles monoparentales.

À l'issue de cette mission, l'AEFE a fait un certain nombre de recommandations et apportera l'assistance nécessaire au poste pour leur mise en œuvre.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**EUROPE**

**40 postes, 4 885 boursiers - 20,56 M€, coût moyen : 4 209 €**

**ALBANIE TIRANA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 6 renouvellements, qu'elle a proposés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 2

- famille PERRICHET (3), enfant CASHKU Tom

- décision et motif : suppression des exonérations sur S, D et T saisies par erreur

- famille HALABERDA (4), enfant MAHMUTAJ Vinse

- décision et motif : suppression des exonérations sur S, D et T saisies par erreur

L'Agence a validé le dépassement de l'enveloppe limitative résultant de ces corrections.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ALLEMAGNE BERLIN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 72 renouvellements et 6 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 71 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 6 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un conseiller à l'AFE a félicité le poste d'avoir effectué des visites à domicile qui selon lui ne doivent pas être conduites par des membres d'association ou des élus.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

La mesure appliquée par la CLB aux familles qui perçoivent des aides sociales totales ou complémentaires et qui a consisté à revaloriser systématiquement à hauteur de 98% leur quotité devra sans doute être reconsidérée pour les prochaines campagnes.

**ALLEMAGNE FRANCFORT**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 213 renouvellements et 14 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 187 demandes et formulé 16 propositions d'ajournement et 24 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le proviseur du lycée français Victor Hugo de Francfort a souligné que les familles sédentaires étaient de plus en plus nombreuses et que le passage dans le système allemand était par conséquent plus fréquent.

La proviseure du lycée français de Düsseldorf a présenté une augmentation des tarifs de 3% accompagnée de la mise en place d'abattements plus élevés pour les fratries et d'une baisse des frais de 1ère inscription en maternelle afin d'inciter la scolarisation des plus jeunes.

Le poste a regretté la lourdeur de gestion du nouveau dispositif. Le barème ne tenant pas compte du coût réel de la vie en Allemagne, 77% des quotités ont dû être modifiées car inadaptées à la situation des familles. Les membres de la commission ont constaté que le barème touchait particulièrement les familles les plus fragiles.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Le tarif de demi-pension du lycée français de Düsseldorf a été corrigé, l'augmentation a été prise en compte.

 - dossiers modifiés : 6

 - Familles BEILFUSS (796), MONJOIE (763) et PACAUD (468)

 - Ajout d'une exonération sur S consentie par l'établissement.

 - famille HAMOUTI (406), enfants Ali, Hamza et Badr

 - Correction de l'exonération sur D pour Ali.

 - Famille EL HACI (501), enfants Assia et Noor

 - Ajout de l'exonération consentie par la Ville de Francfort sur les frais de scolarité pou Assia.

 - Famille JEAUX (362), enfants Elsa et Erwan BELEMVIRE

 - Suppression de l'AVS, le dossier de renouvellement n'a pas été présenté. Maintien de la quotité (90%). A revoir en 2nde CLB après mise en place du PPS.

 - dossier rejeté : 1

 - Famille TASSI BELA (797), enfants David GARNIER et Adrian TASSI BELA

 - Rejet suite désistement de la famille, départ de la circonscription.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ALLEMAGNE MUNICH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 279 renouvellements et 9 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 253 demandes et formulé 12 propositions d'ajournement et 23 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Une conseillère à l'AFE a suggéré que les familles à 100% de quotité soient elles aussi soumises à la contribution progressive de solidarité. Elle a également proposé que tous les documents soient adressés aux membres de la commission quelques jours avant la réunion dans un souci d'économie de papier et de temps.

Une autre conseillère a considéré qu'il était anormal de prendre en compte les plans d'épargne retraite par capitalisation qui selon elle seront à l'avenir de plus en plus courants et par conséquent concerneront un nombre croissant de familles.

Cette année, le poste a demandé aux familles qu'elles fournissent un relevé bancaire, ce qui a permis de révéler des revenus non déclarés pour certaines. Les membres de la commission ont donc proposé que la production d'un relevé bancaire sur 3 mois soit dorénavant exigée.

Une conseillère a déploré que l'outil Scola ne soit pas disponible et a souhaité qu'il soit utilisé lors de la prochaine campagne de bourse.

Le proviseur du lycée Jean Renoir a précisé que l'effectif est stable (1440 élèves pour une capacité maximale de 1450) et qu'il en est de même pour le nombre des demandes d'inscription (300 actuellement).

La Bavière a consenti 8 millions d'euros pour la rénovation et la mise aux normes des bâtiments et la création d'un nouvel espace qui accueillera la cantine.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Tarifs de l'Ecole européenne de Karlsruhe : comme les années précédentes, c'est le montant des frais de scolarité le moins élevé qui a été retenu.

 - dossier modifié : 1

 - Famille REURE (1124), enfants Julius et Maximilian

 - Suppression de S1 saisi à tort pour Maximilian déjà scolarisé l'année dernière, quotité inchangée (8%).

 - dossier ajourné : 1

 - famille SIOHAN (1183), enfants Anaïs et Eva BÖHM

 - Ajournement, situation financière à préciser.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**AUTRICHE VIENNE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 148 renouvellements et 26 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 135 demandes et formulé 23 propositions d'ajournement et 16 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un conseiller AFE a noté que l'IPPA pour Vienne est passé de 91 à 96 et a cependant observé de nombreuses baisses de quotité. Il a également indiqué que les familles monoparentales étaient désavantagées et que des corrections de quotité devaient être faites en commission après un important travail.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Les tarifs d'internat et de transport ont été corrigés, l'augmentation enregistrée pour 2014/2015 a été prise en compte.

 - dossiers modifiés : 4

 - Famille DIMOPOULOS (538), enfants Cybèle et Freya

 - Suppression de S1 saisi à tort pour Freya déjà scolarisée l'année dernière.

 - Famille KREJC (708), enfant Maylan

 - Suppression de S1 saisi à tort, déjà scolarisé l'année précédente.

 - Famille SZINNAI (725), enfant Ilona DE COMARMOND

 - Suppression de S1 saisi à tort, déjà scolarisée l'année dernière, alignement sur la quotité théorique (94%).

 - Famille STAHON (745), enfant Marie

 - Attribution de la quotité de 100%, traitement identique au dossier des deux autres enfants à Bratislava.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BELGIQUE BRUXELLES**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 89 renouvellements et 29 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 81 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 33 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Une baisse des demandes de 13% a été constatée malgré l'augmentation de l'IPPA.

Certains membres de l'instance ont relevé que les élèves scolarisés dans le système local, qui n'est pas exclusivement francophone, rencontrent des difficultés lorsqu'ils souhaitent poursuivre des études supérieures en France où les diplômes belges sont peu reconnus.

L'aide apportée par le dispositif est jugée insuffisante pour les familles les plus défavorisées. Certaines familles ne pourront pas maintenir leurs enfants dans les établissements du réseau.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 3

 - Famille MAGNER dit WEITTE (1118), enfant Noémie CANET

 - Saisie d'une exonération de 50% correspondant à la prise en charge par le père des frais de scolarité et rectification du montant des revenus bruts. Alignement de la quotité sur la quotité théorique recalculée (70%).

 - Famille CHOUITER (724), enfants Dina, Jassim et Quaïs

 - Suppression du S1 saisi à tort pour Jassim déjà scolarisé l'année précédente. Alignement sur la quotité théorique (61%).

 - Famille MAISONHAUTE (1094), enfants Helena et Louis

 - Suppression du S1 saisi à tort pour Helena déjà scolarisée l'année dernière. Alignement sur la quotité théorique (97%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**BOSNIE-HERZEGOVINE SARAJEVO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 19 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 15 demandes et formulé 5 propositions d'ajournement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : (2)

- famille DZEBA (23) : maintien de la quotité théorique N-1 de 76%, le changement de situation financière de la famille n'a pas été motivé.

- famille CHOUKROUN (20) : le motif d'ajournement n'est pas réglementaire (changement de situation familial attendu) - attribution de la quotité théorique à 45%.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**BULGARIE SOFIA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 56 renouvellements et 5 premières demandes qu'elle a présentés favorablement.

- Observation formulée par la CLB :

- L'instance locale dans l'objectif d'une plus grande responsabilisation des familles boursières, a souhaité cette année faire participer davantage les parents au financement des frais d'écolage.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB et le léger dépassement de l'enveloppe limitative (4530 euros).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CHYPRE NICOSIE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 14 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 7 demandes, formulé 4 propositions d'ajournement et 6 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesure générale :

- saisie des nouveaux tarifs de l'entretien pour tous les niveaux conformément à la fiche SCO/ETAB.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L’AGENCE :

L'AEFE a validé le léger dépassement de l'enveloppe limitative (17 euros) résultant de la saisie des nouveaux tarifs de l’entretien 2014/2015 en baisse moyenne de 1,7%.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CROATIE ZAGREB**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 32 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 35 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- Suite à la refonte du système du CNED qui va entraîner une augmentation des coûts, l'instance s'interroge donc sur la légitimité du point 12.2 de l'instruction qui ne prévoit aucune prise en charge partielle des bourses CNED compte tenu du coût limité de cette inscription. Or, les coûts actuels atteignent plus de 600 euros et il faut s'attendre à une augmentation.

- Dans le cas d'enfants scolarisés dans deux pays (ZAGREB et VIENNE) et afin de simplifier la tâche du poste à Vienne et celle des familles, la CLB1 a donné son accord pour traiter ce type de dossier à Zagreb à condition que l'enveloppe de Zagreb soit augmentée en conséquence.

- Un représentant des parents d'élèves soulève le problème lié à la durée de la procédure et à la date d'information des familles qui en résulte. Face au coût élevé de la scolarité à Zagreb et au niveau de vie général en Croatie, une quotité partielle jugée insuffisante par des familles pourrait les contraindre à chercher une solution dans le système croate.

- Même si les familles disposent de la formule de calcul, elles ne peuvent faire de simulation comme cela était possible auparavant puisque l'IPPA n'est pas à leur disposition.

- L'instance s'interroge sur l'opportunité de la baisse de l'IPPA pour Zagreb alors que les charges pesant sur les ménages ne cessent d'augmenter. A titre d'exemple, en 2012, les tarifs de gaz ont augmenté de 21,3% ceux d'électricité de 16,4% et la TVA est passée de 23% à 25%.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

Mesure générale :

- Correction de l'entretien pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème conformément à la fiche SCO/ETAB (tarifs de l'établissement).

Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : (2)

- famille DAO (35), enfants Mona et Gabriel

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription pour Gabriel sans changement de quotité.

- famille MACHIEDO (23), enfants Gregori, Chloé et Nikola HRABAK

- décision et motif : stricte application du barème quotité à 92% - la revalorisation de la quotité proposée par la CLB1 n'est pas justifiée.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

L'AEFE a validé le très léger dépassement de l'enveloppe limitative notifiée.

Elle a par ailleurs relevé le caractère très lacunaire des commentaires du PV concernant la situation des familles.

- En réponse aux questions soulevées par l'instance, l'Agence apporte les éléments de réponse suivants :

- la quotité des bourses pour l'attribution de bourses CNED "enfants isolés" est calculée sur la base d'une scolarisation des enfants dans l'établissement en enseignement direct. Dès lors, les familles concernées ne sont nullement désavantagées, les frais de scolarité pris en compte dans le calcul des droits étant très supérieurs aux droits d'inscription au CNED.

- l'application consulaire SCOLA ne permet pas la gestion des dossiers concernant des enfants scolarisés dans des pays différents (frais de scolarité et monnaie différents). Dès lors un dossier de demande doit être déposé dans chacun des pays.

- le nouveau calendrier de campagne va permettre l'information des familles avant fin juin, c'est à dire trois semaines plus tôt que l'an dernier.

- l'IPPA peut être communiquée sur demande aux familles. Cet indice baisse d'un point seulement par rapport à la campagne précédente.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**DANEMARK COPENHAGUE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 79 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 85 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement.

- Observations formulées par la CLB :

Au Danemark, c'est la commune de résidence qui facture les frais d'écolage aux familles qui ont des enfants en maternelle. Le montant varie selon les revenus et le lieu de résidence, il est versé directement au lycée et n'est connu qu'après la rentrée scolaire. Il a donc été proposé que les 6 familles concernées fournissent une copie de la facture et que la quotité soit réajustée en CLB2 sur la base du montant qu'elles auront réellement acquitté.

L'outil Scola a été utilisé pour décider des pondérations.

La commission a souligné que l'IPPA est sous-évalué compte tenu du coût réel de la vie.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ESPAGNE BARCELONE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 756 renouvellements et 137 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 710 demandes, formulé 15 propositions d'ajournement et 168 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- Le Président de la CLB a précisé que les dossiers pour lesquels, une pondération à la hausse seraient proposée étaient des dossiers ayant obtenu une quotité à 100% en 2013/2014.

- Ces pondérations ne sont appliquées qu’à des familles vivant des situations sociales et financières difficiles.

- Une conseillère à l'AFE a souligné que faire le choix de ne pas pondérer les premières demandes est discutable, elle a insisté sur le fait que l'obtention d'une bourse partielle peut dissuader les familles de scolariser leurs enfants dans un établissement français et elle a indiqué que tous les dossiers à 85% devraient être pondérés à 100%, car ces familles ne pourront pas payer les 15% restant.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : (6)

-famille CHOUZENOUX (2615), enfant Camille BOESMANS

- décision et motif : rectification (dossier ajourné et non proposé à 0%).

- famille MEUNIER (3858), enfant Ghislaine MOROS

- décision et motif : suppression du droit S1 (frais de 1ère inscription) saisi à tort - sans changement de quotité.

- famille MIRALLES GONZALEZ (1611), enfants Mariona et Sergi MIRALLES

- décision et motif : application d'une exonération sur frais de scolarité pour MARIONA (cf. Liste de LESSEPS) sans changement de quotité.

- famille NAVARRO COLLIN (1475), enfants Guillermo, Miguel, Carlos et Diego

- décision et motif : suppression de l'exonération sur frais de scolarité pour Diego et Carlos saisie à tort - ne figure pas sur la liste de MOLIERE - sans changement de quotité.

- famille SOLA SERRA (1712), enfants Jade, Noah et Blau SFAR SOLA

- décision et motif : suppression du droit S1 (frais de 1ère inscription) saisi à tort - sans changement de quotité.

- famille WICKY (3993), enfant Liberto PAEZ

- décision et motif : application des exonérations sur frais de scolarité et frais d'inscription annuelle (cf. Liste IBIZA) sans changement de quotité

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ESPAGNE MADRID**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1401 renouvellements et 219 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1319 demandes, formulé 44 propositions d'ajournement et 257 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les conseillers à l’Assemblée des Français à l’Etranger ont attirés l'attention des membres de l'instance sur les points suivants :

- Le risque qu’une certaine couche sociale quitte les établissements français, faute de bourses suffisantes.

- Les travaux de la commission montrent que la tranche des revenus comprise entre 20 000 et 35 000 euros est la plus affectée par la réforme.

- La mixité sociale disparaît selon leur analyse et on est désormais loin de l’école de la République et du droit à son accès pour tous les français.

- Placer des enfants dans un lycée français est un choix. On a vu des familles retirer un enfant du lycée français et y laisser un autre, ce qui pose des problèmes d’égalité pour les fratries et est vécu comme un drame.

- Le critère financier ne doit pas être un frein au dépôt du dossier de bourses surtout en petite section de maternelle.

- regret que la charge de l'enfant étudiant en France ne soit pas prise en compte. Madame la Consule souligne, toutefois, que les familles déposent souvent une demande de bourses universitaire auprès du Crous.

- Malgré les instructions, ils demandent qu'il ne soit tenu compte que des pensions alimentaires versées sans attendre la preuve d'une procédure de recouvrement souvent génératrice de frais pour le parent demandeur.

- la difficulté d'évaluer la valeur acquise réelle quand il y a plusieurs biens ou renégociation des prêts immobiliers.

- Une famille ayant un patrimoine mobilier élevé mais restant au-dessous du seuil, ne doit pas faire l'objet d'un rejet. La CLB1 a cependant proposé des baisses de quotité quand le patrimoine était proche de 100 000 euros.

Le Proviseur du Lycée de VALLADOLID informe la commission d’une initiative prise suite à une étude sur l’attractivité de l’établissement : le lycée a décidé de regrouper tous les petits frais dans les « Frais de réinscription ».

La Présidente de la CLB a rappelé :

- La nécessité de présenter des dossiers complets afin de faciliter l'instruction de dossiers par les agents en poste et de limiter le nombre de rejets ou d'ajournements.

- le manque de moyens humains et financiers ne permet pas d'effectuer des visites à domicile et elle suggère qu'un pourcentage de l'enveloppe budgétaire des bourses soit réservé pour ces enquêtes sociales.

- qu'il existe localement un outil de calcul qui permet de réévaluer les biens en fonction de leur date d'achat et de leur superficie, en utilisant les données de la Banque centrale d'Espagne mises en ligne par la Bank of International Settlements.

II – DECISIONS DE L’AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales conformément aux tarifs scolaires 2014/2015 envoyés par chaque établissement :

 **- LYCEE FRANÇAIS DE SEVILLE** : correction de l’entretien en préélémentaire et des frais de scolarité en Lycée sur tous les niveaux.

 - **ECOLE ST EXUPERY** : correction de la demi-pension et de l’entretien.

 **- ECOLE FRANCAISE DE BENIDORM** : suppression de l’entretien en préélémentaire.

 - **UNION CHRETIENNE DE SAINT CHAUMOND DE MADRID** : correction de l’entretien en élémentaire.

 - **LYCEE LAS PALMAS** : correction de l’entretien en préélémentaire.

 **- COLLEGE DE BILBAO** : suppression de l’assurance intégrée dans les frais de scolarité.

 - **COLLEGE DE VALLADOLID** : suppression du SA incluant des prestations non couvertes par les bourses scolaires (visites…) – A revoir en 2ème commission.

 **- ECOLE FRANCAISE DE TENERIFE** : suppression de l’entretien en préélémentaire.

 **- LYCEE DE MALAGA** : correction de l’entretien du PE2 à la Terminale et ajout des abattements sur les frais de scolarité et frais de 1ère inscription.

 - **LYCEE DE VALENCE** : correction de l’entretien en préélémentaire.

 **- LYCEE D’ALICANTE :** suppression de l’entretien en préélémentaire.

 - **LYCEE FRANÇAIS DE MADRID** : correction de la demi-pension en préélémentaire et élémentaire et saisie des abattements sur transport scolaire pour 2014/2015.

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés (14) :

- famille ALLEGRA (2252), enfants Claudia et Flavia CABEZAS ALLEGRA

- décision et motif : ajout de l’exonération de 50% sur la demi-pension sans changement de quotité (cf. listes aides à la scolarisation).

- famille BERGAZ (2475), enfants Marco, Chloé et Léa ZULUETA BERGAZ

- décision et motif : suppression de l’exonération de 15% sur frais de scolarité (cf. fiche SCO/ETAB) sans changement de quotité.

- famille BREMAUD (2993), enfants Adnan et Mohamed FAIZE

-décision et motif : quotité théorique à 57% en stricte application du barème.

- famille CARRIERE (3269), enfants Andréas et Carlotta DUARTE CARRIERE

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription avec un changement de quotité théorique à 46%.

- famille CERDAN FIZ (4256), enfant Chloé LEON CERDAN

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription avec alignement sur la quotité théorique de 61%.

- famille CHACON QUIROGA (4217), enfants Lysa, Enzo et Evan ZEJNULAHI

- décision et motif : application de l'exonération de 15% sur les frais de scolarité pour EVAN car résidents à Villanueva de la Canada sans changement de quotité (cf. listes des aides à la scolarisation).

- famille CHAPUIS (959), enfants Pierre Alberto, Marine, Louis et Juliette MURO

- décision et motif : application de l'exonération de 15% car résidents à Villanueva sans changement de quotité (cf. listes des aides à la scolarisation).

- famille DELAHAYE (3365), enfants Eloy et Alessia TORRES DELAHAYE

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription sans changement de quotité.

- famille GARCIA (4073), enfant Alexandre GARCIA CONTRERAS

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription avec un changement de quotité théorique à 24%.

- famille GUIOT (4067), enfants Janelle et Maxime GUIOT DESSOLIN

- décision et motif : dossier ajourné pour vérification de la situation financière.

- famille MORA (4082), enfant Gaël RODRIGUEZ MORA

- décision et motif : changement d’établissement – alignement sur la quotité théorique de 75%.

- famille RODRIGUEZ (2349), enfant Alba ESTHERN

- décision et motif : ajourné pour vérification de la situation familiale, financière et patrimoniale.

- famille ROGER (4081), enfants Caroline et Liberty MISTRY

- décision et motif : suppression du droit de 1ère inscription sans changement de quotité.

- famille SANCHEZ HERNANDEZ (4004), enfants Johan et Jonathan ALAVAREZ RAMIREZ

- décision et motif : proposé pour accord et alignement sur la quotité théorique de 50% de 2013/2014 car le motif de rejet de la CLB1 n’est pas réglementaire.

III – OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE

- L’Agence a pris note des informations suivantes :

- Les dossiers des familles 2771, 2856, 3547 et 4173 ont été ajournés dans l’attente de visites à domicile pour vérifier la situation familiale et financière des demandeurs.

- Les dossiers des familles 1975, 3060,4221, 4245 vont faire l’objet d’enquêtes sociales afin de détecter d’éventuelles situations de précarité.

- Vérifications auprès de l’administration fiscale, des situations fiscales et patrimoniales des familles 2771, 4180 et 4231.

- L’Agence a enfin remarqué que des dossiers arrivés hors délai ont été rejetés et devront faire l’objet d’une révision en CLB2.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l’Agence ont été mises à jour dans l’application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ESTONIE TALLINN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 1 renouvellement et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 1 demande et formulé 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Une dérogation pour classe non homologuée pour un nouvel établissement, l'Ecole européenne de Tallinn, sera étudiée en seconde CNB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**FINLANDE HELSINKI**

En l'absence de dossier à examiner, la première commission locale 2014/2015 d'Helsinki ne s'est pas réunie.

**GRANDE BRETAGNE LONDRES**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 357 renouvellements et 34 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 350 demandes et formulé 6 propositions d'ajournement et 35 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La représentante de l'UFE a appelé l'attention des membres de la commission sur l'incidence de l'ouverture prochaine de l'établissement de Wembley sur la campagne 2015/2016.

Un tableau Excel a été créé par le poste pour permettre la saisie des crédits en CLB pour pallier la défaillance de l'outil Scola.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 3

 - Famille MARQUEZY (2281), enfant Camille

 - Suppression du S1 saisi à tort, déjà scolarisée l'année dernière, quotité inchangée.

 - Famille ALAIS (1761), enfant Daniel-Luca COOPER

 - Correction de l'exonération sur la demi-pension (30 GBP au lieu de 30%).

 - Famille BLOMBOU (836), enfant Kenia SAHRAOUI

 - Suppression du S1 saisi à tort, déjà scolarisée l'année dernière. Alignement sur la quotité théorique (72%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**GRECE ATHENES**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 262 renouvellements et 48 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 285 demandes, formulé 12 propositions d'ajournement et 13 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- Le principe de création d'une bourse de transport individuel a été débattu. L'instance a convenu qu'il ne saurait y avoir de service "à la carte" pour le transport scolaire face aux 21 lignes de bus fréquentées par 734 élèves. Ce choix d'option risque de mettre en péril l'ensemble du système basé sur la solidarité. Elle a confirmé que les bourses pour transport scolaire continueraient d'être allouées exclusivement pour les familles utilisant le service de transport scolaire.

- Un représentant de la FCPE, face au constat que le relevé des biens détenus en France n'était que déclaratif, a exprimé le souhait que le service des impôts soit saisi par l'Agence afin de vérifier systématiquement la situation fiscale des familles sollicitant des bourses pour leurs enfants scolarisés dans les établissements du réseau à l'étranger.

- Il a été relevé de façon unanime, que si le seuil de déclenchement des bourses scolaires permettait à des familles relativement aisées de se faire attribuer des bourses, des familles à très faibles revenus restaient redevables d'un pourcentage à payer. L'instance s'est efforcée de pallier à cet inconvénient du barème en redéployant les crédits disponibles résultant de rejet ou d'ajournement de certains dossiers.

- La CLB1 souhaite que l'indice de parité (IPPA) appliqué à la Grèce soit révisé afin de permettre à plus de familles à faibles revenus de pouvoir bénéficier de bourses à taux plein.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

- Plafonnement des tarifs en maternelle :

- AU PETIT BONHEUR - ANO GLYFADA : reconduction des plafonnements des frais de scolarité et entretien ainsi que le transport zone 2 sur les tarifs du Lycée Franco-Hellénique.

- Ecole EMEDOF : reconduction des plafonnements des frais de scolarité, demi-pension et entretien sur les tarifs du Lycée Franco-Hellénique.

- LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX : saisie des nouveaux tarifs de demi-pension sur tous les niveaux conformément à la fiche SCO/ETAB.

- Mesures individuelles :

- dossier modifié (1)

- famille SOLCZANSKI (1469), enfant Alexandros KLETTAS

- motifs : porté hors scolarité car dossier CNED.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L’AGENCE :

L'Agence a validé le dépassement de l'enveloppe limitative notifiée (3 470 euros) résultant de la correction des tarifs de demi-pension.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**HONGRIE BUDAPEST**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 51 renouvellements et 9 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 56 demandes et formulé 4 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 2

 - Famille ILYES (174), enfants Edvin et Mark

 - Suppression du S1 saisi à tort pour Mark déjà scolarisé l'année dernière.

 - Famille SEBÖK (191), enfant Balarama

 - Suppression de la demi-pension saisie à tort.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**IRLANDE DUBLIN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 38 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 28 demandes et formulé 13 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ITALIE MILAN**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 71 renouvellements et 17 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 79 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 7 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Une conseillère AFE a souligné que les commissions locales étaient limitées dans leur rôle et n'avaient pas de marge budgétaire après le dialogue de gestion.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Tarifs du lycée français Jean Giono de Turin : application du tarif le plus bas sur les frais de scolarité pour les classes de CP au CM1 en l'absence de la liste des élèves qui fréquentent les classes plurilingues et anglais renforcé.

 - dossiers modifiés : 3

 - Famille PASCOTTINI (468), enfants Gala-Ezia et Giada Luna BARA

 - Attribution de la quotité théorique (96%), pondération à la hausse non justifiée.

 - Famille MAUPILER (304), enfant Eva BASTIANUTTI

 - Ajournement, VAD demandée pour vérifier la situation familiale.

 - Famille BELLESOEUR (474), enfants Apolline et Sirice

 - Ajournement, vérification du dossier (personnel expatrié).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ITALIE ROME**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 170 renouvellements et 27 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 162 demandes et formulé 11 propositions d'ajournement et 24 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le poste a souligné qu'il était parfois difficile d'apprécier la situation des demandeurs exerçant une profession libérale, notamment en raison du manque de justificatifs, ce qui nécessite des demandes d'informations complémentaires ou des visites à domicile qui conduisent automatiquement au renvoi des dossiers en seconde CLB.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 5

 - Famille KIBARIAN (901), enfants Anna, Benedetta et Gregorio

 - Attribution de la quotité de l'année dernière (52%) compte-tenu de revenus immobiliers importants. Maintien de la pondération à la baisse prononcée l'an dernier par la CLB.

 - Famille GAILHBAUD (908), enfant Théo VERMICELLI

 - Attribution de la quotité théorique (53%), pondération à la hausse non justifiée.

 - Famille MROZEK (766), enfants Gabriele et Lorenzo VAGNARELLI

 - Suppression S1 saisi à tort pour Gabriele déjà scolarisé l'année dernière, quotité inchangée.

 - Famille ALMANZA (931), enfants Nour-Aliénor et Numa

 - Saisie des majorations familiales perçues en exonération sur S (résident AEFE), attribution de la quotité théorique (80%) sur les bourses parascolaires uniquement.

 - Famille DARDARE (810), enfants Bianca, Emilia et Flora NOBLER

 - Attribution de la quotité de l'année dernière (43%). Résident AEFE traité en dérogation.

 - dossiers ajournés : 2

 - Famille BUOB (856), enfant Héloïse SCARNO

 - Ajournement, dossier à traiter en famille biparentale.

 - Famille LORA (827), enfants Charlotte et Héloïse ORTENZI

 - Ajournement, dossier vide rejeté les années précédentes.

 - dossier rejeté : 1

 - Famille RUSSO (637), enfant Anna GRASSO

 - Rejet pour incohérence sur chiffres et investissement immobilier important.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**LETTONIE RIGA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 3 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**LITUANIE VILNIUS**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 25 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 29 demandes, formulé 2 propositions d'ajournement et 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

Tarifs pris en compte conformément à la fiche SCO/ETAB :

- Corrections apportées sur l'Entretien pour les classes de 4ème, 3ème et 2nde.

- Corrections apportées sur le transport aux examens pour la classe de Terminale.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**LUXEMBOURG LUXEMBOURG**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 40 renouvellements et 11 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 34 demandes et formulé 5 propositions d'ajournement et 12 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la Commission ont souhaité plus particulièrement abondé les quotités des familles monoparentales, qui en raison de leur détresse sociale et financière, ont la plus grande difficulté à payer les frais d'écolage, alors même que le barème actuel ne leur propose plus la prise en charge de l'intégralité des frais de scolarité.

De plus les membres de l'instance locale remarquent que cette année encore, les problèmes des familles monoparentales proviennent du non-paiement de la pension alimentaire, pourtant fixé par jugement, par le parent n'ayant pas la garde des enfants.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés (1)

- famille KIKIESSA MVUANDA, enfants Cindy et Brandy

- motifs : Correction des droits accordés, remplacement des frais de première inscription par les frais d'inscription annuelle.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**NORVEGE OSLO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 26 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 19 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 8 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La Commission estime que l'IPPA de la Norvège est sous-évalué depuis 2013/2014. Elle insiste sur la situation difficile des boursiers en Europe du nord et plus particulièrement en Norvège, depuis la mise en place de la réforme, notamment en raison d'un coût de la vie très élevé, qui n'est pas suffisamment pris en compte dans le calcul de l'IPPA.

La Commission fait remarquer que le seuil d'exclusion immobilier, fixé à 250 000 euros, semble aussi sous-évalué.

L'instance locale constate que les familles en difficulté, entièrement tributaires des services sociaux, ne bénéficient pas d'une quotité de 100%.

Les membres de la Commission signalent qu'en Norvège le concubinage n'implique aucune obligation juridique de subsistance aux enfants de l'un ou de l'autre concubin. Il arrive très fréquemment qu'un des concubins refuse de participer aux frais de scolarité, alors que ses revenus sont pris en compte dans le calcul de la quotité.

Il est par ailleurs constaté que le logiciel ne permet pas toujours une analyse précise de la situation des familles, tel que les revenus à prendre en compte dans les cas des couples séparés ayant la garde partagée des enfants.

Enfin, certains compléments de dossiers tardifs ont permis d'ajuster la quotité théorique de plusieurs familles.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**PAYS-BAS AMSTERDAM**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 44 renouvellements et 13 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 32 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement et 22 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le Consul adjoint évoque les visites effectuées avec l'agent en charge des bourses dans les trois établissements et se réjouit du bon accueil, de la qualité de l'enseignement et des bâtiments et de l'ambiance générale. Les trois visites à domicile effectuées sont aussi évoquées.

Dans le cadre du respect de l'enveloppe budgétaire, les membres de la Commission proposent de ramener à 0% les quotités inférieures à 13%, afin d'abonder les quotités des familles en situation précaire.

Certains membres déplorent le rejet des familles SUMAY (393), DICKSON (481) et BRONNER (496). Ces familles monoparentales avaient bénéficié des bourses les années précédentes (quotités théoriques allant de 10 à 18% pour 2013-2014), mais leurs revenus les placent désormais hors barème.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des frais de transport appliqués par l'Ecole européenne de Bergen selon la fiche réglementaire transmise par l'établissement après la tenue de la Commission locale.

 - dossier modifié (1)

- famille MIQYASS (475), enfants Ismael et Selma.

- motifs : Suppression des frais de première inscription pour l'enfant Ismael déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière. Alignement sur la nouvelle quotité théorique (48%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**POLOGNE VARSOVIE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 42 renouvellements et 19 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 48 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 12 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la Commission locale soulignent que la baisse de deux points de l'IPPA a eu pour effet de pénaliser les dossiers dont la quotité est inférieure à 100%, en particulier ceux dont les revenus n'ont pas varié d'une année sur l'autre.

Le montant des propositions dépasse légèrement l'enveloppe limitative allouée et s'élève à 232 337 euros.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Le dépassement d'enveloppe a été accepté.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**PORTUGAL LISBONNE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 268 renouvellements et 43 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 255 demandes et formulé 26 propositions d'ajournement et 30 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un conseiller AFE considère que les statistiques sur l'évolution de l'aide à la scolarité traduisent une diminution de la dépense en corrélation avec une baisse des effectifs d'élèves boursiers. D'autres membres de la Commission regrettent que cette analyse ne prenne pas en compte la singularité du dispositif de la PEC. Un conseiller AFE fait valoir que la PEC constituait une aide publique à la scolarité à la charge de l'Etat français et qu'il n'y pas lieu de la dissocier du dispositif des bourses scolaires.

La situation des professeurs AEFE et recrutés locaux ayant déposé un dossier de demande de bourse est évoquée. En raison de la hausse du nombre de demandes et par souci d'équité, le principe d'attribution de la quotité théorique sur les frais parascolaires est retenu par l'ensemble des membres.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Correction des abattements appliqués par l'Ecole française fondation Marius Latour selon fiche réglementaire transmise par l'établissement.

- L'abattement familles nombreuses a été appliqué à tous les élèves quel que soit leur cycle de scolarisation.

 - dossiers modifiés (2)

- familles RIBEIRO PONTES (478), enfant Rita et TAVERNIER (299), enfant Matias

- motifs : Correction des exonérations selon fiche réglementaire transmise par l'établissement.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**REPUBLIQUE DE MACEDOINE SKOPJE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale réunie pour la première fois, a examiné 1 première demande qu'elle a proposée favorablement.

II - DECISION DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale a validé la proposition de la CLB.

Les données chiffrées correspondant à la décision de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. La famille doit être informée dans les meilleurs délais de cette décision.

**REPUBLIQUE TCHEQUE PRAGUE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 68 renouvellements et 15 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 77 demandes et formulé 6 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont noté que plusieurs familles ayant déposé une nouvelle demande ne scolariseront finalement pas leurs enfants pour des raisons financières et pratiques.

Il est constaté qu'en cas de divorce ou de séparation, les nouveaux conjoints doivent contribuer aux charges de scolarité d'enfants qui ne sont pas les leurs tandis que les pères biologiques ne participent pas ou peu à l'entretien de leurs propres enfants.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ROUMANIE BUCAREST**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 28 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 20 demandes, formulé 9 propositions d'ajournement et 7 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- Les représentants des organisations syndicales des personnels enseignants ont fait part de leur désaccord avec les instructions de l'Agence concernant l'avantage familial perçu par les enseignants résidents. Ils estiment qu'il devrait être inclus dans le calcul des ressources brutes de la famille et non être considéré comme une aide directe à la scolarité qui les exclut de fait du dispositif des bourses scolaires.

- un débat de fonds a été ouvert sur des dossiers de familles dont la situation n'évolue pas au fil des années, il s'agit des cas suivants :

- les chômeurs longue-durée avec la difficulté d'évaluer s'ils sont en recherche d'emploi ou s'ils sont tentés de rester au chômage face aux conditions salariales locales proposées se trouvant inférieures aux aides sociales perçues.

- les familles monoparentales sans décision de divorce prononcée, dont l'un des parents réside en France sans participer financièrement à l'éducation de l'enfant resté en Roumanie. Le conjoint, le plus souvent de nationalité roumaine, a de grandes difficultés à faire valoir ses droits pour obtenir une pension alimentaire, notamment à cause du coût des procédures.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossier modifié : (1)

- famille DUPRE (61), enfant Enzo et Sacha

- décision et motif : dossier ajourné pour clarification du dossier conformément au procès-verbal de l'instance.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**RUSSIE MOSCOU**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 11 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 13 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Compte tenu du coût élevé de l'immobilier à Moscou, les membres de l'instance préconisent que le plafond soit en matière immobilier porté à 250 000 euros pour la prochaine campagne.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**RUSSIE SAINT PETERSBOURG**

En l'absence de dossier à examiner, la première commission locale 2014/2015 de Saint Pétersbourg ne s'est pas réunie.

**SERBIE BELGRADE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 72 renouvellements et 6 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 75 demandes, formulé 2 propositions d'ajournement et 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

- L'instance demande à ce que l'IPA soit porté à 65 pour 2015/2016 car l’IPPA porté à 60 pour la Serbie, est certes une amélioration par rapport à l'année dernière mais reste insuffisant en comparaison avec les autres pays de la zone.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- dossiers modifiés : (4)

- famille AJKOVIC (135), enfant Mihailo RASOVIC

- décision : maintien de la quotité théorique de 65% en stricte application du barème et correction de l'exonération sur l'inscription annuelle (cf. liste EXONERATIONS de l'établissement).

- famille DUBRAVAC (108), enfant Stevan ANTIC

- décision et motif : suppression de l'exonération de 75% portée à tort sur les frais de scolarité et sur l'inscription annuelle sans changement de quotité.

- famille MARKOVIC (115), enfants Martin et Victor BILLON

- décision : maintien de la quotité théorique de 69% en stricte application du barème - pas d'anticipation de situation.

- famille SAVOVIC (66), enfants Valentina et Anastazia STANKOVIC

- décision et motif : correction de l'exonération sur l'inscription annuelle (75% et non 50%) pour Valentina (cf. liste EXONERATION de l'établissement) - sans incidence sur la quotité.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SLOVAQUIE BRATISLAVA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 17 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 12 demandes, formulé 2 propositions d'ajournement et 5 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Conformément aux instructions et sur la base des constatations faites au cours de la visite à domicile, l'instance a demandé l'exclusion de la famille VOLVONA / KANKU (20) du système d'aide à la scolarité.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour avoir diligenté de nombreuses visites à domicile et pour le soin apporté à la gestion locale du dossier des bourses scolaires.

**SLOVENIE LJUBLJANA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 5 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE

L'Agence a pris note du maintien des tarifs 2013/2014 en l'absence des nouveaux tarifs 2014/2015 non encore votés par l'établissement, seuls, les nouveaux montants de la bourse d'Entretien intégrant l'augmentation des droits d'inscription au CNED pour le collège et le lycée ont été pris en compte.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SUEDE STOCKHOLM**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 10 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 9 demandes, formulé 4 propositions d'ajournement et 1 proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**SUISSE GENEVE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 15 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 15 demandes et formulé 2 propositions d'ajournement et 5 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le poste a proposé de revaloriser la quotité de certaines familles après calcul du montant du "reste à vivre" lorsqu'il était inférieur au minimum social fixé dans le canton de Vaud (1 100 CHF par mois et par personne).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

 - dossier modifié : 1

 - Famille PHELEP (231), enfant Joachim GOUARD

 - Suppression du S1 saisi à tort et remplacé par SA.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**SUISSE ZURICH**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 30 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 38 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Pour préparer au mieux le dialogue de gestion, le poste a déterminé le reste à vivre par personne et par mois en déduisant du revenu net les frais de logement et le montant restant à charge des frais de scolarité. Sachant que le reste à vivre est estimé à 700 CHF par l'aide sociale suisse, la quotité de bourse de certaines familles a été réévaluée sur la base de ce seuil.

Les membres de la commission ont à nouveau observé que le barème est défavorable aux familles monoparentales.

Les chefs d'établissement ont relevé la difficulté de la reconnaissance du handicap des enfants vivant à l'étranger alors que l'Agence voudrait favoriser la scolarisation des enfants handicapés dans le réseau.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - dossiers modifiés : 2

 - Famille DE MOOR (155), enfants Clémence, Clothilde, Eléonore, Elisabeth et Gabriel

 - Suppression de S1 saisi à tort pour Eléonore déjà scolarisée l'année dernière, quotité inchangée.

 - Famille GALY-DEJEAN (319), enfants Alix et Edouard

 - Suppression de S1 saisi à tort pour Alix déjà scolarisée l'année dernière, alignement sur la quotité théorique (29%).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**TURQUIE ANKARA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 77 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 83 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 3 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont manifesté leur inquiétude face au nouveau mode de calcul de l'AEFE qui est défavorable aux familles françaises d'Ankara (et particulièrement aux familles monoparentales) et pour le lycée Charles de Gaulle. Ils constatent qu'aucun réajustement n'a été apporté pour corriger cette situation.

La Commission souhaite par ailleurs attirer l'attention de l'Agence sur la situation particulière du Lycée Charles de Gaulle et du faible nombre d'enfants français ou binationaux. Le départ des familles qui ne pourraient plus s'acquitter des frais de scolarité serait préjudiciable à l'établissement.

Suite à la commission, la représentante du SNUIpp/Turquie a adressé un tableau sur l'évolution des quotités d'une année à l'autre pour les renouvellements.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Maintien du plafonnement des tarifs de transports sur ceux de 2013/2014 en l'absence de nouveaux tarifs.

 - Prise en compte des tarifs prévisionnels pour la demi-pension dans la mesure où la conversion en euros affiche une baisse des montants par rapport à l'année dernière.

 - dossier rejeté : 1

 - Famille SANVAR (111), enfant BOUCHER Lara;

 - Motif : mise à l'état de "REJET" de la demande (hors barème revenus) proposée favorablement à tort par le poste ;

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**TURQUIE ISTANBUL**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 194 renouvellements et 26 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 193 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 23 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission locale estiment qu'ils devraient être associés au dialogue de gestion afin de faire valoir des arguments spécifiques et peser sur le montant de l'enveloppe résultant de ce dialogue.

Ils remettent en cause :

 \* le choix de la date du taux de chancellerie dans un pays où les demandeurs de bourses sont amenés à régler les frais de scolarité en euros.

 \* l'IPA, trop faible, qui ne tient pas suffisamment compte des réalités locales.

Enfin, les membres de l'instance locale se sont interrogés sur l'utilité du réajustement de la CPS intervenue l'an dernier qui a constitué une difficulté réelle pour les établissements en fin de gestion comptable.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - L'agence a validé l'augmentation des tarifs de transport 2014/2015 transmis par l'établissement dans la limite de 2102 euros maximum sous réserve de la transmission de la liste établie par l'établissement ou le transporteur fixant la zone de résidence de chaque famille boursière.

 - dossiers modifiés : 6

 - Famille OZER (690), enfant Eylul ;

 - Motif : baisse de la quotité après suppression des frais de 1ère inscription saisis à tort (66%).

 - Familles DECHERY (258), DJENDOUBI (520), GERARD (667) et SAYILIR (440)

 - Motif : Quotité inchangée après prise en compte de l'exonération de 50% sur les frais de scolarité consentie par l'établissement.

 - Famille MURAT (663), enfants Berfin, Helin, Kevin, Melissa ;

 - Motif : demande ajournée- vérification approfondie de la situation financière et patrimoniale (dossier rejeté les deux années précédentes).

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L’AGENCE :

L'Agence a noté le nombre important de demandes concernant des enfants qui devraient être scolarisés en petite section de maternelle à la prochaine rentrée.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**UKRAINE KIEV**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 15 renouvellements qu'elle a présentés favorablement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

- dossier modifié (1) :

- famille ANDRUSHCENKO, enfants Diana et Daria AOUDIA

- décision et motif : erreur de classe sur les deux enfants - alignement sur la quotité théorique de 78%.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L’AGENCE :

- L'AEFE a validé le léger dépassement de l'enveloppe limitative (1 939 euros) résultant de la correction des classes pour les élèves scolarisés à Odessa.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD**

**14 postes, 1 337 boursiers - 5,71 M€, coût moyen : 4 273 €**

**BRESIL BRASILIA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 28 renouvellements et 6 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 28 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement et 3 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié : 1

Famille STREIT (182) : Revalorisation de la quotité à 100 % injustifiée. Maintien de la quotité attribuée l'année dernière (82 %)

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**COLOMBIE BOGOTA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 180 renouvellements et 20 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 164 demandes et formulé 9 propositions d'ajournement et 27 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

L'Ambassadeur a souligné l'éventuelle extension du réseau scolaire français en Colombie. Un projet d'ouverture d'une structure à Medellin (2ème ville de Colombie) est actuellement à l'étude. Face à l'augmentation de la population française en Colombie et par voie de conséquence du nombre d'élèves, une solution devra être envisagée pour l'extension du lycée de Bogota.

Les membres de la commission locale se sont accordés sur les mesures à prendre en cas de dépassement de l'enveloppe limitative allouée et ont décidé de limiter en tant que de besoin l'attribution des bourses parascolaires aux quotités supérieures à 50%.

La proviseure du lycée de Bogota a fait remarquer qu'elle voyait arriver de France de plus en plus de jeunes familles à la recherche d'une situation professionnelle en Colombie où le marché du travail n'est pas forcément plus favorable.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Maintien du tarif transport examen (TB) fixé par le Lycée français de Pereira pour 2013/2014 en l'absence du nouveau tarif.

 - Correction du tarif correspondant aux frais de scolarité pour la classe de grande section de maternelle et du tarif transport examen (TB) pour la classe de Terminale fixés par le lycée français Paul Valéry pour 2014/2015 conformément au formulaire règlementaire.

 - dossiers modifiés : 7

 - Familles PASQUERT (910), TABARY (774) et RIOS PENA (906)

 - Motif : maintien de la quotité proposée par la CLB 1 après prise en compte de l'exonération de 100% sur le S et SA et 45% sur le transport.

 - Famille DORLAND (934) et VASQUEZ (776)

 - Motif : quotité inchangée après correction apportée à la zone de transport conformément à la liste transmise par l'établissement.

 - Familles CULLET (462) et PERDOMO (393)

 - Motif : prise en compte de l'exonération de 45% sur le transport.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**CUBA LA HAVANE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 24 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 22 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**EL SALVADOR SAN SALVADOR**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 31 renouvellements et 2 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement ces 33 demandes.

- Observations formulées par la CLB :

La CLB n'a formulé aucun rejet cette année. Toutefois, elle a proposé une pondération de quotité à la baisse pour deux familles (120 et 93) en raison de leur patrimoine.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier modifié : 1

- famille WEIL Lisette (134), enfant LIEVANO Gabriel

- décision et motif : suppression du S1, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année précédente. Suite à cette modification la quotité théorique passe de 99 % à 94 %.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**EQUATEUR QUITO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 153 renouvellements et 14 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 160 demandes et formulé 7 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - correction du tarif (S) fixé pour les classes de PE1 et PE2 conformément au formulaire règlementaire des tarifs 2014/2015 transmis par le lycée La Condamine de Quito.

 - prise en compte de l'abattement collectif famille nombreuse de 10% sur les frais d'inscription annuelle à partir de trois enfants.

 - dossiers modifiés : 6

 - Familles BRUSA (391), FARKAS (50), AGUIRRE (31), PALMA (275), CASILE (276) et TOULOUSE (364)

 - Motif : attribution de la quotité théorique après prise en compte de l'exonération de 100% sur le S.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**GUATEMALA GUATEMALA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 38 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 44 demandes et formulé 3 propositions d'ajournement et 1 proposition de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Un représentant de l'UFE indique reconnaitre le sérieux du travail établi par la commission locale qui a vraiment bien identifié toutes les situations et s'étonne que la décision finale soit prise par la commission nationale des bourses qui ne peut pas connaitre la spécificité de chaque dossier.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- Dossiers modifiés : 2

- Famille BOLANOS (131) : suppression du droit S1 pour Nicté, enfant déjà scolarisé l'année dernière.

- Famille BARRIOS VAN STRIEN (151) : rejet pour Daniel, enfant âgé de moins de 3 ans - Alignement de la quotité qui est passée de 71 % à 57 % suite à cette modification.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**HAITI PORT AU PRINCE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 26 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 28 demandes, formulé 2 propositions d'ajournement 4 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 3

- Famille CLOTTEAU (267) enfants Pierre, Malo et Alix : suppression du droit S1 pour les 3 enfants, déjà scolarisés dans le même établissement l'année dernière, alignement de la quotité qui est passée de 49 % à 33 % suite à une modification apportée sur le tarif du droit "S" pour les classes de 3ème et 4ème.

- Famille MONZO (261) : suppression du droit S1 pour Alyssa, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière.

- Famille FRESSOZ (260) : alignement de la quotité qui est passée de 77 à 78 % suite à une modification apportée sur le tarif du droit S pour les classes de 3ème et 4ème.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**HONDURAS TEGUCIGALPA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 6 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a proposé favorablement ces 9 demandes.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission locale ont été informés du transfert de la gestion des bourses vers le poste de Guatemala prochainement. Dans un souci de proximité (connaissance des familles et de l'établissement), ils souhaiteraient que les commissions locales soient maintenues à Tegucigalpa. Ils s'interrogent par ailleurs sur l'avenir du système de l'aide à la scolarité au Honduras du fait du transfert de gestion au Guatemala.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB en acceptant le dépassement d'enveloppe de 689 € résultant de la pondération à la hausse de la quotité attribuée à la famille PADEIRO (40) de 91 % à 100 % après avis de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**MEXIQUE MEXICO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 510 renouvellements et 60 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 497 demandes et formulé 23 propositions d'ajournement, 46 propositions de rejet, 4 élèves ont été placés dès à présent "hors scolarité".

- Observations formulées par la CLB :

La commission locale indique que dans le cadre du dialogue de gestion, et conformément aux orientations définies lors de la pré-commission de 28 mars dernier, les mesures de régulation suivantes ont été mise en œuvre :

- plafonnement des frais de parascolaires qui augmentaient plus que l'inflation sur le taux officiel de 4 % (Demi-pension, Transport au LFM et à l'école Molière),

- suppression des bourses d'entretien pour tous les boursiers dont la quotité théorique est inférieure à 80%.

La commission locale souligne par ailleurs que d'une manière générale, les pondérations ont été effectuées pour prendre en compte les éléments de train de vie, non pris en compte par le barème.

La commission a notamment appliquée les pondérations suivantes :

- Bonification des quotités des familles monoparentales lorsque la situation le justifiait,

- Bonification des quotités de familles faisant face à des problèmes particuliers,

- Diminution lorsque la quotité théorique ne semblait pas en adéquation avec le train de vie des familles (patrimoine immobilier ou mobilier, aide familiale importante).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

Les mesures de régularisation définies par la pré-CLB n'ont pas été appliquées. L'Agence a pris en compte cette situation, le montant de l'enveloppe limitative n'ayant pas été atteint.

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés :

- Familles : PACHECO SILVESTRE (1409) enfants Nathalia et Diego, PENA HAMARD (1784) enfant Elias, GONZALEZ RICHARD enfant Lucile et enfant MONTERDE RICHARD Tonatiu, BARON enfant Elouan, CONTRERAS ROCHICCIOLI enfants Noé et Mathias : Suppression des exonérations sur le droit SA.

- Famille REYX BARAJAS (1941) enfant Catalina : suppression du droit S1, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière. Ajout du droit SA.

- Famille LAFONTAINE (1778) enfant Emmanuel : Ajout des droits S, SA, S1, et E.

- Famille GONZALEZ Autem (828) enfants EVA et Hugo : correction effectuée : saisies d'une exonération de 50 % sur le S et sur le SA pour les deux enfants.

- Famille GUICHARD (726) enfant Camila : Ajout d'une exonération de 50 % sur les droits S et SA.

- Famille TOLO BROCCHI (881) enfant Manon : Ajout d'une exonération de 50 % sur le droit S1

- Famille ROUSSET (1977) : pondération de la quotité à 52 % reconduite cette année pour tenir compte de l'aide familiale.

- dossiers ajournés : 2

- Famille BERTAUT (1571) : ajourné, situation financière de la famille à vérifier. Retour dans le dispositif insuffisamment motivé.

- Famille JOUANNY (906) : ajourné, pas de demande de bourses depuis 2009-2010, dossier à traiter en Biparental en l'absence de justificatif de séparation.

- dossiers rejetés : 3

- Famille TEISSIER (2025) : rejet, aucun élément nouveau ne permet d'établir un changement dans la situation financière de cette famille.

- Famille FABRE (419) : rejet, conclusions défavorables de la VAD.

- Famille BEZARES Carlos (1759) : rejet du dossier, retour dans le dispositif insuffisamment motivé.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**NICARAGUA MANAGUA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 42 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 43 demandes et formulé 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossier rejeté 1

- Famille HILDEBRANDT (72) enfant Klaus

- motif : enfant de moins de 3 ans

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**PANAMA PANAMA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 38 renouvellements et 5 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement ces 43 demandes.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

En l'absence de précisions suffisantes sur les nouveaux tarifs du droit "transport scolaire", l'Agence a décidé de maintenir les tarifs appliqués l'année dernière.

- Mesures individuelles :

- dossier ajourné : 1

- Famille FRANCOIS (91) : ajournement, aucun élément ne permet d'établir la situation financière de la famille en l'absence de justificatif financier (aucune ressource déclarée).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**PARAGUAY ASSOMPTION**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 108 renouvellements et 1 première demande.

La CLB a présenté favorablement 94 demandes et formulé 13 propositions d'ajournement et 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

L'Agence a maintenu les tarifs du Collège Français Jules Verne de l'an dernier en guaranis, l'établissement ayant transmis des tarifs 2014-2015 en dollars, en guaranis et en euros selon les droits.

L'Agence rappelle que les tarifs doivent être transmis dans la monnaie dans laquelle le budget de l'établissement est établi (guarani). Les tarifs pourront être révisés sur cette base dans le cadre des travaux de seconde commission.

- Mesures individuelles :

- dossier modifié : 1

Famille JOSEPH (181) : demandeur résident AEFE, ajout exonération sur les droits "S" et "SA" pour les deux enfants.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**REPUBLIQUE DOMINICAINE SAINT DOMINGUE**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 129 renouvellements et 16 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 123 demandes et formulé 1 proposition d'ajournement et 21 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 18

-Famille ARNOUX (416) suppression du S1 Roger, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement. Alignement de la quotité théorique qui est passée de 82 à 81 % suite à cette modification.

-Famille BONNECARRERE (402) enfant Stella déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement. Alignement de la quotité théorique qui est passée de 91 à 87 % suite à cette modification.

-Famille BORDENAVE LAGAU (413) enfant Tiago : suppression du S1, déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille CALDERON MEDINA (418) Enfant Alizée : suppression du S1, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement

-Famille COMAS (398) enfants Lia et Tiago : suppression du S1, enfants déjà scolarisés l'an dernier dans le même établissement.

-Famille ENET (397) enfants Liam et Melissa : suppression du S1, déjà scolarisés l'an dernier dans le même établissement. Alignement de la quotité théorique qui est passée de 41 % à 37 % suite à cette modification.

-Famille HUCK (373) enfant Enzo : suppression du S1, déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille KARLG (411) enfant Désirée : suppression du S1, déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille LAGARDE (406) enfant Zoé : suppression du S1, déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement. Alignement de la quotité théorique qui est passée de 72 à 69 % suite à cette modification.

- Famille MARTINS GONCLAVES (420) enfants Bryan et Evan : suppression du S1, enfants déjà scolarisés l'an dernier dans le même établissement.

- Famille MONCLUS (275) enfant Miguel Andres : suppression du S1, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille PAPPALARRDO (361) enfant Marvin : suppression du S1, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille RAPILLY (324) enfant Leonardo : suppression du S1, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement. Alignement de la quotité passée de 30 à 28 % suite à cette modification,

-Famille TAZA (341) enfant Mila : suppression du S1, enfant déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille BAILLY-MAITRE (400) : suppression du S1 enfant Axel déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille RAMDANE MANCHA (401) : suppression du S1 enfant Lila déjà scolarisé l'an dernier dans le même établissement.

-Famille CHIRON (433) : rétablissement des droits accordés (quotité de 100 %) conformément au Procès-verbal de la CLB.

-Famille CADERON MEDINA (418) : rétablissement des droits accordés (quotité de 100 %) conformément au Procès-verbal de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**VENEZUELA CARACAS**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 59 renouvellements et 8 premières demandes.

La CLB a proposé favorablement 66 demandes et formulé 1 proposition de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB. Elle a pris en compte, compte tenu de la situation économique locale, la très importante augmentation des frais de scolarité.

L'Agence rappelle aux postes que les droits de scolarité auxquels s'applique une exonération de 100 % doivent être saisis informatiquement dans les dossiers familles/enfants concernés.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**AMERIQUE DU NORD**

**14 postes, 1 365 boursiers - 11,77 M€, coût moyen : 8 624 €**

**CANADA MONTREAL**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 194 renouvellements et 40 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 191 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 39 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 4

- Famille WANTZ (1393) enfants Eliott, Margaux, Zélie SCHUHMACHER

Ajout d'une exonération de 100 % sur le SA pour les 3 enfants

- Famille TABET (2544) enfant DIOURI Yasmine

Suppression du droit S1, enfant déjà scolarisé dans le même établissement l'année dernière et ajout du droit SA.

- Famille LEVEQUE (1267)

Alignement de la quotité théorique qui est passée de 57 à 58 % suite à la correction du tarif du droit S pour la classe de 2nde.

- Famille ROSS (2631)

Alignement de la quotité théorique qui est passée de 28 à 29 % suite à la correction du tarif du droit S pour la classe de 2nde.

Par ailleurs, l'Agence a noté que certains dossiers ont été rejetés suite à l'échec des élèves aux tests d'entrée des établissements.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CANADA OTTAWA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 24 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 26 demandes et formulé 2 propositions de rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CANADA QUEBEC**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 28 renouvellements et 7 premières demandes.

La CLB a proposé favorablement 32 demandes et formulé 3 propositions rejet.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures individuelles :

- dossiers modifiés : 3

- Famille LAVANCHY (369) enfant Elena, famille MARTIG (372) enfant Joaquim, et famille THERY (327) enfant Chloé

- décision et motif : suppression du droit S1 enfants déjà scolarisés dans le même établissement l'année précédente.

L'Agence a validé le léger dépassement de l'enveloppe (2 592 euros) résultant de la suppression du cumul abattement/exonération appliqué à tort sur les familles à enfant unique.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CANADA TORONTO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 32 renouvellements et 10 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 28 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement et 10 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Le proviseur du Lycée Français de Toronto a appelé l’attention des membres de la commission locale sur les délais d’examen des dossiers en cas d’appel qui pouvaient s’avérer pénalisant pour le Lycée. Ainsi, certains parents pouvaient être tentés d’ "utiliser" tous les délais possibles, délais de nouvel examen de leur dossier (dossiers rejetés ou ajournés en 1ère CLB et réexaminés dans le cadre de la 2ème CLB), délais de recours (recours éventuels auprès de l’AEFE, recours administratif), pour ne régler les frais de scolarité dans leur totalité ou partiellement que très tardivement dans l’année, voire ne pas les régler du tout. La commission locale a pris note de ce point.

La Commission locale indique que l’étude des dossiers n’a pas soulevé de difficultés particulières. Une baisse des quotités a été constatée pour les dossiers de renouvellement. Cette baisse s’explique en partie par l’indice IPA retenu nettement inférieur à celui de l’année dernière (94 pour la campagne 2013-2014, 85 pour la campagne 2014-2015). Les propositions ont été acceptées dans leur ensemble. 4 dossiers ont vu les quotités de bourses réévaluées.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous la réserve suivante :

Mesure individuelle :

Dossier ajourné : 1

Famille KUDAWOO (270) : la résidence de l'enfant ayant été fixée au domicile de la mère en France, le dossier a été ajourné.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**CANADA VANCOUVER**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 18 renouvellements et 4 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 13 demandes et formulé 9 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La commission locale souhaite une actualisation du seuil en matière de patrimoine immobilier en vue de la campagne 2015-2016 : alignement sur le seuil appliqué par les autres postes du Canada soit 250 000 euros.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'Agence, après avis de la commission nationale a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS ATLANTA**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 11 renouvellements et 6 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 11 demandes, formulé 1 propositions d'ajournement et 3 propositions de rejet. 2 boursiers sont portés hors scolarité par manque de place dans l'établissement à la rentrée.

- Observations formulées par la CLB :

 Plafonnement des tarifs sur l'année scolaire 2013/2014 revalorisés de l'inflation (1,8%) :

- sur les frais de scolarité de l'Ecole Little Da Vinci International School,

- sur les frais de scolarité et demi-pension de l'Ecole Internationale d'Atlanta,

- sur les frais de scolarité et de transports au centre d'examens de l'Ecole Française Bilingue de Greenville.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions de la CLB.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS BOSTON**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 74 renouvellements et 32 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 75 demandes, formulé 3 propositions d'ajournement et 25 propositions de rejet.

3 élèves pour lesquels 2 familles ont formulé une demande de bourses sont placés à l'état "hors-scolarité" pour cause de départ de la circonscription et de non inscription.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont souligné que le seuil d’exclusion des revenus apparaissait faible. La plupart des familles qui sont exclues du dispositif des bourses à ce titre bénéficierait d’une bourse dans une école privée américaine selon les critères de prise en charge définies par ces dernières.

Les représentants des établissements ont indiqué que la difficulté pour les enseignants titulaires du ministère de l'éducation nationale d'obtenir des bourses risquait à terme de poser non seulement un problème de recrutement mais aussi un problème d'image et de réputation pour les établissements, la scolarisation des enfants des enseignants français dans l'établissement où ils enseignent étant souvent perçue par les familles américaines comme une garantie de la qualité de l'enseignement dispensé. Par ailleurs, l’application de la prise en compte de l’épargne retraite (plans 401K) pour évaluer le patrimoine mobilier a un impact marginal sur les le dispositif des bourses.

En ce qui concerne le seuil d’exclusion du patrimoine immobilier, la commission propose de le faire passer à 250 000€.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

 - Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (1,4 %).

 - Dérogations pour classes non homologuées : rejet des demandes pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème de L'ECOLE FRANCO-AMERICAINE DE RHODE ISLAND. Quota minimum de 50% d'heures d'enseignement en français non atteint.

- Mesures individuelles :

- 5 dossiers modifiés :

- familles JAIMAN (530), enfant Ethan-Anthony

 TRAQUET (447), enfant Iris

- décision et motif : ajout de l'exonération sur le droit de première inscription selon liste transmise. Quotité inchangée.

- famille RAGON SURRELL (314), enfant Alexandre

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, élève déjà boursier l'an dernier. Quotité inchangée.

- famille ROCHER (531), enfants Léon et Rose

- décision et motif : aide de l'employeur, ajout des exonérations. Quotité inchangée.

- famille KPADE (518), enfants Elise et Emma

- décision et motif : ajournement, revenus 2013 de Mme à prendre en compte.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS CHICAGO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 52 renouvellements et 14 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 30 demandes, formulé 8 propositions d'ajournement et 27 propositions de rejet.

1 élève pour lequel une demande de bourses a été déposée est placé à l'état "hors-scolarité" en raison du choix de la famille de ne pas scolariser l'enfant à la rentrée.

- Observations formulées par la CLB :

La commission regrette que la prise en compte des comptes de capitalisation à jouissance différée pénalise certaines familles qui ont pris la précaution d'épargner pour leur retraite dans un système américain qui offre peu d'alternatives.

L'instance locale relève que l'augmentation des frais de scolarité des établissements français du Midwest est également due à la nécessité de financer des bourses d'établissement destinées à maintenir la scolarisation.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

 - Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (1,1 %).

 - Ecole Franco-Américaine de Chicago : rejet des demandes de dérogations pour classes non homologuées présentée pour les classes de 6e, 5e et 4e (30% d'enseignement en français : aucune demande de bourse présentée à ce stade).

- Mesures individuelles :

 - 5 dossiers modifiés

- Familles AOUAQ (207), enfants RAHMANI Inès et Rayan

 M'BENGUE (389), enfants DOUMBOUYA Abdullah et Sidy

 MONNERIE (393), enfant Teo

 SADI(228), enfants GOODMAN Gia et Sydney

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, boursiers déjà scolarisés l'an dernier, quotités inchangées.

- Famille IBOS (416), enfant Vittorio

- décision et motif : ajournement (points de charge à vérifier).

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS HOUSTON**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 70 renouvellements et 18 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 75 demandes, formulé 3 propositions d'ajournement et 10 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les chefs d’établissements expriment leur inquiétude sur l’avenir de la scolarisation pour les enfants de familles à revenus moyens, dont les quotités sont en baisse. Ils doutent que ces familles puissent maintenir leurs enfants dans leurs établissements et s’attendent à plusieurs déscolarisations à la rentrée prochaine pour raison financière. L’école internationale d’Austin a déjà perdu une dizaine d’élèves.

Un Conseiller à l'AFE estime que la nouvelle règle sur la prise en compte des plans de retraite 401K est injuste et discriminatoire par rapport à la Caisse des Français de l’Etranger. Selon lui, à partir du moment où la CFE n’est pas prise en compte, les plans 401K ne devraient pas l’être non plus. Il estime également que les parents plus âgés, qui ont en général des enfants au collège et au lycée et qui placent des revenus sur leur 401K depuis plus longtemps que les jeunes familles, sont défavorisés.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

 - Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (2,9 %).

- Mesures individuelles :

 - 2 dossiers modifiés

- famille 390 VERNON, enfant Samuel

- décision et motif : ajout de l'exonération de 50% sur les frais de scolarité. Quotité de 35% inchangée.

- famille 378 YEKPLE, enfants Finn et Hazel

- décision et motif : ajournement, situation financière à vérifier (revenus immobiliers).

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ETATS UNIS LOS ANGELES**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 338 renouvellements et 45 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 303 demandes, formulé 11 propositions d'ajournement et 69 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les associations de Français à l'étranger ont indiqué :

- leur inquiétude quant aux nombreuses déscolarisations à venir si les bourses attribuées n'étaient pas suffisantes ;

- que la prise en compte des plans de retraite 401K dans le nouveau barème pose problème.

Les représentants des établissements ont souligné :

- qu'une école était prête à instaurer un programme d'aide interne, toutefois limité car pesant sur son budget ;

- qu'il s'agissait désormais de "gérer la pénurie" car il n'y avait plus de fonds à distribuer ;

- que la proportion de familles françaises scolarisant leurs enfants dans les établissements tendait à diminuer, sans doute du fait de la réforme ;

- que le nombre d'enfants français reste cependant trop important selon certains observateurs, ce qui contredit le caractère international de certaines écoles et qui pourrait les orienter vers la constitution en école privée avec simplement un département français, d'où le souhait de se voir attribuer une enveloppe fixée par Paris et de gérer localement et librement ce budget ;

- qu'il convient de s'interroger sur le traitement réservé en 2e CLB aux demandes proposées à l'ajournement.

Les Conseillers à l'AFE ont regretté :

- que l'instance locale se réunisse après le dialogue de gestion, il aurait été préférable qu'elle se tienne avant cette phase ;

- que les familles aient fait le choix de déscolariser leurs enfants, se censurant ainsi elles-mêmes ;

- que la Directrice de l'AEFE se soit déclarée satisfaite de la situation, l'enveloppe globale allouée n'ayant pas été consommée en totalité, signe avant-coureur que les CLB n'auront pas le moindre rôle à jouer dans le dispositif d'aide à la scolarité ;

- que l'administration se soit substituée à la CLB, elle-même entravée par la définition d'une enveloppe limitative, d'où le souhait prononcé de verser directement aux établissements les subventions calculées au prorata des familles françaises, ce qui allègerait la charge de travail des agents en poste ;

- que la CLB soit réduite à n'être qu'une simple chambre d'enregistrement ;

- que ce sont toutes les familles aux revenus intermédiaires qui seront pénalisées.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

- Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (1,1 %).

- Non prise en compte par l'Agence du déplafonnement général des tarifs pour les 75 familles (tous établissements confondus) bénéficiant d'une quotité théorique de 100%. Une étude au cas par cas des dossiers concernés devra être effectuée dans le cadre des travaux de CLB2.

- Mesures individuelles :

 - 2 dossiers modifiés

- famille 2057 LENAIN, enfant Tiago

- décision et motif : suppression du droit de première inscription (S1), boursier déjà scolarisé l'an dernier. Alignement sur la quotité théorique (de 5 à 4 %).

- famille 2098 ABRAHAMI, enfants Eliana, Maya et Neshama

- décision et motif : dérogation au seuil de patrimoine mobilier (43%).

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

**ETATS UNIS MIAMI**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 17 renouvellements et 3 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 16 demandes et formulé 4 propositions d'ajournement.

- Observations formulées par la CLB :

Les membres de la commission ont tenu à signaler la grande disparité entre les frais de scolarité dans les écoles du réseau, les écolages dans les établissements de Miami/Hollywood étant les moins onéreux. De ce fait, ils ne comprennent pas la raison pour laquelle les tarifs ont été plafonnés pour le lycée franco-américain d’Hollywood à un taux aussi bas.

D’autre part, cet établissement est le seul dans tout le comté de Broward à offrir un programme franco-américain. Les familles installées à Broward n’ont donc pas le choix si elles veulent que les enfants poursuivent leur scolarité dans un programme homologué. Les familles à faibles revenus ne peuvent pas s’installer dans la zone de Miami où le coût de la vie est supérieur à celui de Broward.

Les membres de la commission s’inquiètent des conséquences négatives de ce plafonnement (soit une perte d’environ 500 Dollars par boursier) pour certaines familles aux revenus modestes et pour l’établissement LFA dont les coûts augmentent cette année pour faire face aux frais de déménagement de l’école qui s’installera à la rentrée 2014 dans des locaux neufs.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

 - Plafonnement des tarifs :

- Ecole franco-américaine internationale - Hollywood : plafonnement des frais de scolarité en s'alignant sur le taux d'inflation en 2013 (1.6%), (augmentation moyenne de 5,9 % pour une inflation officielle de 1,6 %).

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

- L'Agence rappelle la possibilité de ne pas appliquer le plafonnement des tarifs aux familles en extrême difficulté.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS NEW-YORK**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 281 renouvellements et 65 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 204 demandes, formulé 41 propositions d'ajournement et 101 propositions de rejet.

L'instance locale a proposé à titre exceptionnel le déplafonnement des tarifs pour 9 familles (11 enfants) considérées comme des cas sociaux. Coût de la mesure 14 883 €.

- Observations formulées par la CLB :

Un Conseiller à l'AFE constate qu’une grande partie des demandeurs de bourses sont des enseignants dans les établissements d'enseignement français de la circonscription (FASNY en particulier) et souhaiterait savoir pourquoi ces derniers ne sont pas exonérés d’une partie ou de la totalité des frais de scolarité.

Un autre Conseiller à l'AFE abonde dans ce sens, et rappelle que les enseignants français contribuent à la réussite des élèves et à la notoriété des établissements et, qu'à ce titre, ils devraient pouvoir bénéficier d'exonérations.

Les représentants des établissements répondent que chaque situation est particulière et qu’ils ne peuvent pas généraliser ce type de mesure sous peine de discriminer les enseignants célibataires ou les couples sans enfants.

Un autre Conseiller à l'AFE prend la parole et fait remarquer que la prise en compte des plans de retraite par capitalisation est une mesure injuste et considère qu'il s'agit d'une anomalie de plus dans le dispositif des bourses scolaires.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

 - Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (1,1 %).

- Mesures individuelles :

 - dossiers modifiés

- famille 1495 BOIROBERT, enfant CAHAYLA Zoé

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, alignement sur la quotité théorique de 65%.

- famille 1660 VENTURINI, enfant SAMMS Collin

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, alignement sur la quotité théorique de 19%.

- famille 1699 SOULIE, enfants Anna et Paul

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, alignement sur la quotité théorique de 60%.

- famille 1657 ROUX, enfant Abby-Gaelle

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, alignement sur la quotité théorique de 33%.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE

- Une mission de renfort du Coordonnateur AEFE pour l'Amérique du Nord, Gabriel FREDY a été diligentée du 17 au 27 mars.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS SAN FRANCISCO**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 318 renouvellements et 42 premières demandes.

10 élèves pour lesquels 6 familles ont formulé une demande de bourses sont placés à l'état "hors-scolarité" pour cause de départ de la circonscription.

La CLB a présenté favorablement 282 demandes et formulé 68 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

Les Conseillers à l’AFE ont souligné :

- le caractère complètement irréaliste de l’IPPA ;

- qu’il aurait été préférable que le mécanisme d’atténuation soit supprimé progressivement ;

- la remise en cause de la pertinence de la prise en compte du 401k dans le patrimoine mobilier ;

- leur satisfaction suite à la revalorisation du seuil du patrimoine immobilier ;

- le fait que les familles s’autocensurent après avoir effectué leur simulation ;

- leur souhait de chiffrer le nombre d’enfants déscolarisés suite à la baisse de quotité accordée afin de démontrer les risques de « casser le système » ;

- que le dialogue de gestion est un monologue entre l’administration centrale et l’administration locale dans lequel les élus ne sont pas consultés ;

- que la sociologie des écoles va changer, il n’y aura plus d’enfants issus des classes moyennes ;

- qu’il est important de maintenir la mixité socio-économique, les écoles ne pouvant durablement prendre en charge les bourses scolaires à la place de l’AEFE.

Deux Chefs d’établissement reprennent ce dernier point et précisent que le programme pédagogique sera, à terme, remis en question et que le nombre d’enfants français dans les établissements continuera de diminuer dans le même temps que les demandes de bourses.

Deux Chefs d’établissement s’expriment à la demande du Président de l'instance locale au sujet des «charterschools» qui proposent un enseignement en français et qui sont gratuites.

Ils s’inquiètent de la qualité de l’enseignement dispensé, du public qui serait amené à fréquenter ces écoles et de la possibilité pour les enseignants de bénéficier de détachement simplifié pour y exercer (exemple : détachement «Jules Verne»).

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (2,4 %).

- Plafonnement des tarifs du LIFA sur les tarifs du Lycée la Pérouse plafonnés.

 - 4 dossiers modifiés

- Famille 2531 SPENGLER, enfant LAUGIER Susannah

- décision et motif : suppression du droit de première inscription (S1), bousier déjà scolarisé dans l'établissement l'an dernier. Quotité inchangée.

- Familles : 2495 BOULAY, enfant Etienne

 1481 FALL, enfant NIKOLIN Alexandre

 2411 MAGU, enfant Audrey

- décision et motif : suppression du droit S1, bousier déjà scolarisé dans l'établissement l'an dernier. Alignement sur la quotité théorique.

- Familles : 2354 BRES, enfants Antoine et Daniel

 2468 BREDEHOFT, enfants Iris et Roman

- Mise à jour des exonérations consenties par les établissements selon formulaire réglementaire transmis.

III - OBSERVATION FORMULEE PAR L'AGENCE :

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

L'Agence remercie le poste pour le soin apporté à la gestion du dossier des bourses scolaires.

**ETATS UNIS WASHINGTON**

I - PROPOSITIONS DE LA CLB

Après expression des besoins par le poste et dialogue de gestion avec l'AEFE, sur la base de l'enveloppe limitative allouée, la commission locale a examiné 93 renouvellements et 25 premières demandes.

La CLB a présenté favorablement 88 demandes et formulé 30 propositions de rejet.

- Observations formulées par la CLB :

La Commission s'étonne des mesures décidées par l'AEFE en vue de plafonner les tarifs de l'EFIP. Si la limitation des hausses au taux de l'inflation est bien comprise, l'indexation de certains tarifs de scolarité sur ceux en vigueur dans l'établissement conventionné de référence (Rochambeau) a fait débat.

II - DECISIONS DE L'AGENCE APRES AVIS DE LA CNB

L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions de la CLB sous les réserves suivantes :

- Mesures générales :

- Plafonnement des frais scolaires et parascolaires sur les tarifs de 2013/2014 plafonnés, revalorisés du taux d'inflation officiel (1,9 %).

- Plafonnement des tarifs de l'ECOLE FRANCAISE INTERNATIONALE DE PHILADELPHIE sur les tarifs du LYCEE RECHAMBEAU plafonnés.

- Mesures individuelles :

- 6 dossiers modifiés :

- famille JOHNSON (865), enfant CLARK Jack

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, quotité inchangée.

- famille MALISHESKI (864), enfants SHEA Anna et Eva

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, quotité inchangée.

- famille LY (510), enfant DIAGNE Marie-Dominique

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, quotité inchangée.

- famille AKROUT (870), enfants AMMAR Elyes et Kenza

- décision et motif : suppression du droit de première inscription, alignement sur la quotité de 26%.

- famille LEOGAL (877), enfants RIED Jasmine et Sasha

- décision et motif : ajournement, situation familiale et financière non établie, divorce non prononcé. Famille à traiter en biparental.

- famille GRENIER (874), enfant GRIFFIN Liam

- décision et motif : ajout à l'Agence du boursier non saisi dans l'application SCOLA. Demande rejetée hors barème revenus.

III - OBSERVATIONS FORMULEES PAR L'AGENCE :

- La mesure de plafonnement déjà prise par le passé est apparue à l'AEFE et à la DFAE comme la seule mesure permettant de contenir les dépenses aux Etats-Unis (tous postes confondus) compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le dispositif.

- La mesure d'indexation des tarifs appelés par un établissement sur les tarifs plafonnés de l'établissement conventionné de référence est une règle déjà appliquée auparavant, et dans d'autres circonscriptions consulaires.

- L'Agence n'a pas donné suite à la demande de déplafonnement sollicité par la CLB pour quelques familles dans la mesure où le Lycée Rochambeau lui a fait part de la mise en place d'un système d'aides interne. Leur situation pourra toutefois être réexaminée en tant que de besoin en CLB2.

- Aucune famille ne voit son dossier rejeté au seul titre que le montant total des plans de retraite (401K) dépasse le seuil d'exclusion fixé en matière de patrimoine mobilier.

Les données chiffrées correspondant aux décisions de l'Agence ont été mises à jour dans l'application SCOLA et sont accessibles par le poste. Les familles doivent être informées dans les meilleurs délais de ces décisions.

1. **DEBATS**

L’intervention liminaire de la Directrice de l’AEFE, Présidente de la Commission nationale, et l’examen des fiches de synthèse présentant les propositions de chaque commission locale ont conduit les membres de l’instance à formuler un certain nombre de remarques, en particulier sur les points suivants :

* Fonctionnement du dispositif

Les membres de l’instance nationale ont de manière unanime jugé satisfaisant le fonctionnement global du nouveau dispositif suite aux aménagements qui lui ont été apportés (nouveau calendrier de campagne, information de la CLB en amont du dialogue de gestion, prise en compte en tant que de besoin de la situation spécifique des familles…).

Ils ont toutefois pointé la difficulté pour les commissions locales de devoir arbitrer entre l'entrée dans le dispositif de nouvelles familles à revenus intermédiaires et le renforcement de l'aide à des familles à revenus plus faibles, lesquelles, sans le recours à des hausses de quotités théoriques, éprouveraient une certaine difficulté à s'acquitter du reliquat de frais de scolarité restant à leur charge.

Ils ont rendu un hommage appuyé au travail des postes et des commissions locales pour leur souci, dans un cadre budgétaire contraint, de n'accorder une aide qu'aux demandeurs dont la situation familiale, financière et patrimoniale pouvait être clairement établie. Ils ont souligné le mérite de nombreux postes qui diligentent malgré leurs ressources comptées un nombre toujours plus important de visites à domicile.

* Barème :

L'examen des propositions des commissions locales a explicitement démontré que les familles monoparentales ne constituaient pas - contrairement à ce que pourraient continuer de penser certaines CLB - la population spécifiquement défavorisée par le nouveau barème. En effet, une grande majorité des commissions locales ont estimé nécessaire de pondérer à 100% la quotité théorique de familles monoparentales, mais également celle de familles biparentales à faible revenu.

De manière plus générale, les pondérations de quotité théorique ont diminué sensiblement, pour passer de 26% l’an dernier à 16% cette année. Toutefois, des membres de la CNB se sont interrogés sur la concentration des modulations des quotités théoriques sur certains postes (d’Europe en particulier) et sur l’absence de ligne directrice quant à l’application de ces modulations. L’Agence et la DFAE ont confirmé l’attention qu’elles portaient à cette question.

Un seul membre de la CNB a évoqué l'éventualité d'une révision du quotient minimal fixé aujourd'hui 3000 €. Cette hypothèse, déjà évoquée lors de la CNB de décembre 2013, a été écartée compte tenu du fait qu’une telle modification, par sa nature générale et mathématique, ne serait pas susceptible d’apporter une réponse appropriée aux situations variées rencontrées par certaines familles (cf. TD diplomatie 2014 181).

* Dérogations aux seuils de patrimoine mobilier et immobilier

Les membres de la CNB ont insisté sur la nécessité d'appuyer sur des arguments solides les dérogations accordées aux familles dépassant les seuils fixés en matière de patrimoine mobilier et immobilier. Ils ont en effet rappelé que l'aide accordée à ces familles diminuait d'autant celle susceptible d'être accordée aux familles dans une situation beaucoup plus défavorable n’obtenant pas une couverture totale des frais de scolarité.

* Homologation et dérogations pour classes non homologuées :

L’un des représentants du Ministère de l'Education nationale a attiré l'attention de l’instance sur l'augmentation du nombre des dérogations pour classes non homologuées soumises à l'avis conforme de la CNB et sur l’augmentation sensible du montant des bourses accordées aux élèves scolarisés dans ces classes. Il a plaidé pour une stricte application des critères fixés par le Code de l’éducation et s’est interrogé sur le maintien à terme de dérogations à des établissements qui n'ont aucune vocation à être homologués.

La représentante de la DGESCO a pour sa part tenu à attirer l’attention sur les nouveaux établissements homologués chaque année sur des critères pédagogiques et des conséquences que cette situation induit potentiellement sur la dépense en matière de bourses scolaires.

La directrice de l'Agence a indiqué qu’une réflexion conjointe était actuellement conduite par le Ministère de l'éducation et le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour définir une stratégie à long terme concernant cette problématique.

* Frais de scolarité :

Les membres de la CNB ont une nouvelle fois mesuré l'impact direct de l'augmentation des frais scolaires et parascolaires sur la dépense. Ils ont relevé les importantes disparités existant d’un établissement à l'autre en matière d'exonération ou d'abattements tarifaires. Ils ont regretté que le montant des frais de scolarité des classes bilingues n’ait pas toujours pu être pris en compte en l’absence d’une liste présentant les élèves scolarisés dans ces filières.

S'agissant des États-Unis, ils ont pris note du déplafonnement des tarifs opéré pour les familles reconnues en extrême précarité (9 familles à ce stade). Ils ont regretté que cette mesure, qui doit être appliquée de manière exceptionnelle, ait été proposée pour toutes les familles bénéficiant d’une quotité théorique de 100 % par la CLB de Los Angeles. Cette proposition n’a pas été retenue par la CNB.

Les membres de l’instance nationale se sont inquiétés de l’impossibilité pour l’Agence d’obtenir des informations précises sur les systèmes de bourses internes aux établissements homologués partenaires aux Etats-Unis et ont demandé à l’AEFE d’étudier les mesures susceptibles d’être mises en place pour les obtenir.

* Composition des CLB

Les membres de la CNB ont une nouvelle fois relevé l’absence de représentants des parents d’élèves ou des syndicats d’enseignants dans un nombre significatif de commissions locales. Ils ont souhaité rappeler la responsabilité des postes en la matière et ont demandé à la DFAE et à l’Agence de veiller scrupuleusement à l’invitation de ces représentations aux travaux des instances locales conformément aux dispositions fixées par le Code de l’éducation.

* Respect du principe de confidentialité des débats en commission locale

Les membres de la CNB ont été informés des quelques cas de non-respect du principe de confidentialité des débats par certains membres des commissions locales. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre des dispositions en la matière. La possibilité de faire figurer une clause de confidentialité, en bas de page du procès-verbal signé par les membres des CLB, est à l’étude.

* Réforme de la représentation des Français à l’étranger (loi 2013-659 du 22 juillet 2013) et incidence sur le traitement des dossiers de bourses scolaires de l’adaptation du réseau diplomatique et consulaire

Le Directeur des Français de l’étranger et de l’administration consulaire a indiqué que la réforme de la représentation des Français de l’étranger, mise en œuvre en 2014, introduisait deux principales nouveautés pour les commissions locales des bourses (décret n° 2014-144 du 18 février 2014) :

* Le remplacement des différentes commissions locales existantes (CCPAS, CLB, etc.) par un conseil consulaire, organe unique de consultation au niveau local. Le conseil consulaire se réunira au moins deux fois par an, dans plusieurs formats différents en fonction des sujets traités. Dans tous les formats, il inclut de droit tous les Conseillers consulaires de la circonscription consulaire.
* Une modification de la carte des circonscriptions consulaires, qui peuvent maintenant regrouper les périmètres de compétence de plusieurs postes diplomatiques et consulaires, y compris de plusieurs pays différents.

Il a toutefois précisé que seule une minorité de postes gérant un faible volume de demandes de bourses était concernée par des mesures de regroupement, la décision de regrouper certains postes dans un conseil consulaire unique ayant été prise au regard du faible nombre d’inscrits au Registre et/ou de la faible activité consulaire en matière de bourses et d’aide sociale.

Il a annoncé que la DFAE adresserait dans le courant de l’été des recommandations à l’ensemble des postes chefs-lieux de conseil consulaire, afin de les aider dans l’organisation des conseils consulaires de l’automne, notamment dans leur formation « bourses scolaires ».

Il a par ailleurs présenté la nouvelle organisation résultant de la transformation en Poste à présence diplomatique (à format très allégé) de certains postes pour lesquels la taille de la communauté française et/ou l’intensité de nos relations ne justifient plus, dans le contexte budgétaire actuel, le maintien d’un dispositif complet. Les postes de Tegucigalpa et Katmandou sont concernés dès l’été 2014 ; une vingtaine d’autres devraient suivre en 2015 et 2016. Ces deux postes, de ce fait, n’assureront plus la gestion de leurs dossiers de bourses scolaires. Des instructions spécifiques, pour assurer la continuité du traitement de leurs dossiers de bourses, leurs seront adressés, en concertation avec l’AEFE, dans le courant de l’été.

* Logiciel consulaire SCOLA

La commission nationale a été informée qu’un nouveau cahier des charges concernant des évolutions importantes du logiciel consulaire SCOLA venait d’être transmis à la Direction informatique du Département. Une nouvelle version de l’application devrait être déployée en janvier 2015.

En conclusion, la présidente a tenu à saluer le caractère particulièrement constructif des débats au sein de l’instance nationale. Elle a remercié plus particulièrement Madame Soledad MARGARETO et Monsieur Daniel OLLAGNIER qui participaient pour la dernière fois aux travaux de la CNB.

Après avoir remercié les membres de la commission nationale de leur participation active à cette session de la commission nationale des bourses scolaires, Madame FARNAUD-DEFROMONT a clos la séance jeudi 19 juin 2014 à 17H15.